



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

EXERCICE 2023

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF -

*RAPPORT PRESENTE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2224-5 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES*

TABLE DES MATIERES

1.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	3
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2	MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3	CONVENTION DE TRAITEMENT AVEC DES STEU (STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES) PRIVEES ...	4
1.4	CONVENTION D'IMPORT OU D'EXPORT D'EFFLUENTS DOMESTIQUES	4
1.5	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
1.6	VOLUMES FACTURES.....	5
1.7	AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS.....	5
1.8	DETAIL DES INSTALLATIONS EN 2023.....	6
1.9	LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS).....	6
1.10	RESEAUX ET BRANCHEMENTS	6
1.11	LE RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS RESEAUX.....	9
1.12	OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	10
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	84
2.1	MODALITES DE TARIFICATION	84
2.2	FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS	85
2.3	DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	85
2.4	FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE	86
2.5	RECETTES DU SERVICE.....	86
3	INDICATEURS DE PERFORMANCE	88
3.1	TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	88
3.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	88
3.3	CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE	90
3.4	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE	90
3.5	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE ;	90
3.6	QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES.....	92
4	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	93
4.1	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES EN 2023 (H.T).....	93
4.2	MONTANTS FINANCIERS DES ETUDES ENGAGEES EN 2023 (H.T)	93
4.3	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE ET DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	94
4.4	AMORTISSEMENT.....	94
4.5	TRAVAUX D'AMELIORATIONS DE LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES REALISES.	95
4.6	PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX ET D'ETUDES EN COURS OU A VENIR SUR LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT.	95
	■ <i>Bassin Versant de Champagnole</i>	95
	■ <i>Autres bassins versants</i>	96
5	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	96
5.1	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	96
5.2	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT).....	97
5.3	TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS	97
5.4	POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE.....	97
5.5	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE	98
5.6	CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION.....	98
5.7	INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL.....	99
5.8	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE	99
5.9	TAUX DE RECLAMATIONS	99

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

LE SERVICE EST GERE AU NIVEAU COMMUNAL INTERCOMMUNAL

- NOM DE LA COLLECTIVITE : **COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA**
- TYPE D'ETABLISSEMENT : **COMMUNAUTE DE COMMUNES**
- COMPETENCES LIEE AU SERVICE :

COLLECTE TRANSPORT TRAITEMENT

- TERRITOIRE DESSERVI (NOM DES COMMUNES ADHERENTES AU SERVICE) : **49 COMMUNES**

ANDELOT EN MONTAGNE, ARDON, BIEF DU FOURG, BOURG DE SIROD, CENSEAU, CERNIEBAUD, CHAMPAGNOLE, CHAPOIS, CHARENCY, CHAUX DES CROTENAY, CIZE, CRANS, CROTENAY, CUVIER, DOYE, EQUEVILLON, FONCINE LE BAS, FONCINE LE HAUT, GILLOIS, LA LATETTE, LE FRASNOIS, LE LARDERET, LE PASQUIER, LE VAUDIOUX, LENT, LOULLE, MARGNY, MIGNOVILLARD, MONNET LA VILLE, MONT SUR MONNET, MONTIGNY SUR L'AIN, MONTROND, MOURNANS CHARBONNY, MOUTOUX, NEY, NOZEROY, ONGLIERES, PILLEMOINE, PONT DU NAVOY, RIX TREBIEF, SAFFLOZ, SAINT GERMAIN EN MONTAGNE, SAPOIS, SIROD, SUPT, SYAM, VALEMPOULIERES, VANNOZ ET VERS EN MONTAGNE

- 17 COMMUNES NON CONCERNEES PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ARSURE ARSURETTE, BIEF DES MAISONS, BILLECUL, CHATELNEUF, CONTE, ENTRE DEUX MONTS, ESSERVAL-TARTRE, FRAROS, LA FAVIERE, LE LATET, LES CHALESMES, LES NANS, LES PLANCHES EN MONTAGNE, LONGCOCHON, MIEGES, PLENISE ET PLENISSETTE

- EXISTENCE D'UNE ETUDE DE ZONAGE NON OUI, DATE D'APPROBATION :
- EXISTENCE D'UN REGLEMENT DE SERVICE NON OUI, DATE D'APPROBATION : 9 FEVRIER 2021
- EXISTENCE D'UNE CCSPL NON OUI

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation de Service Public.

NOM DU DELEGATAIRE	SUEZ
Date de début de contrat	01/04/2021
Durée du contrat	10 ans
Date de fin de contrat	01/04/2031

- Missions du délégataire : gestion du service de l'assainissement collectif (traitement, collecte, transport des effluents).
- Cette prestation inclut :
 - l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du Délégataire ;
 - la conduite des relations avec les usagers du service, avec la mise en place d'une astreinte téléphonique et technique pour les interventions, 24h / 24, 7 jours / 7, toute l'année.
- Estimation de la population desservie :

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est, ou peut être raccordée.

Le Service Public d'Assainissement Collectif dessert environ : **10414 abonnés** représentant **23762 habitants**.

1.3 Convention de Traitement avec des STEU (Station de traitement des Eaux Usées) Privées

- 1 convention pour le traitement des eaux usées des communes de Marigny et Saffloz par la STEU de la Régie Départementale de Chalain (située sur la commune de Marigny) ;
- 1 convention pour le traitement des eaux usées domestiques de Rix Trebief par la SCAF des pâturages de Nozeroy (Rix-Trebief) ;
- 1 convention pour le traitement des eaux usées domestiques de Gillois par la SCAF de Gillois ;
- 1 convention pour le traitement des eaux usées domestiques du Village de Bief du Fourg par la SCAF du plateau de Nozeroy (Bief-du-Fourg).

1.4 Convention d'import ou d'export d'effluents domestiques

- 1 convention pour le transport des eaux usées de la commune de Saffloz vers la STEU de Marigny (Régie Départementale de Chalain).

1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2019	2020	2021	2022	2023
Abonnés domestiques CC-CNJ	9 655	9 652	10 119	10 173	10 414
Habitants desservis	22 029	21 559	23 562	23 562	23 762

1.6 Volumes facturés

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Volumes facturés [m ³] aux abonnés domestiques CCCNJ	838 036	874 008	871 146	822565	846174	2,87%

Les abonnés domestiques et assimilés sont les abonnés redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2023 : **14**

Nombre de **conventions de rejet** signées au 31/12/2023 : **4** conventions avec des sites industriels et **5** conventions avec des fromageries pour rejet des effluents au réseau.

La liste :

Commune	Entreprise	nature de l'activité	date de signature de l'arrêté	adresse	Convention	Échéance
Champagnole	ESTIMPRIM	Impression	01/07/2016	avenue Gottmadingen		
Champagnole	SNTS	Traitement de surface et revêtement des métaux	31/03/2022	33 Rue Victor Bérard		
Champagnole	Sanijura	Fabrication de meubles	11/07/2024	27 Rue Stephen Pichon		
Equevillon	Fonderie Thevenin	Fonderie	01/04/2008	Route de Pontarlier	01/01/2017	
Equevillon	Abattoir	Abattoir	01/04/2008	Rue du Fenu	01/04/2008	
Equevillon	Précijura	Décolletage, usinage	01/04/2008	Rue du Fenu	01/01/2008	
Foncine le haut	Coopérative Fromagère de Foncine le haut	Fromagerie	07/03/2024	55 Grande rue	07/03/2024	31/03/2031
Gillois	Scaf de Gillois	Fromagerie	01/04/2012	11 Grande Rue		
Loulle	Coop des monts de Balerne	Fromagerie		3 Rue de la Liberté	01/06/2002	
Ney	Gresset	Imprimerie	28/06/2022	4 Route de Champagnole	01/06/2022	
Bief du fourg	Fruitière du plateau de Nozeroy	Fromagerie	09/03/2018			
Pont du Navoy	Fruitière du temps comté	Fromagerie	31/03/2022	Route de Chalain	01/03/2022	
Rix trébief	Fruitière des pâturages de Nozeroy	Fromagerie	01/03/2018	Route de Nozeroy	01/03/2018	
Sirod	Baud Dimep	Fabrication de pièces mécaniques de précision	01/03/2022	15 Rue du Stade		
Vers en Montagne	SCAF fruitière	Fromagerie	30/05/2024	24 Place du chalet	30/05/2024	31/03/2031

Figure 1: tableau récapitulatif des autorisations et conventions de rejet sur le territoire

1.8 Détail des installations en 2023

- Station de traitement des eaux usées (STEU) : 38
- Capacité totale de dépollution (EH) : 39341 EH
- Longueur totale de réseau (km) : 259 km
- Volume traité (m³) : 869 588 m³
- Poste de refoulement : 38

1.9 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Linaire de réseau de collecte (en mètre)	2019	2020	2021	2022	2023
Réseau séparatif (eaux usées)	122 215 + 10 088	145 900	149 040	140 128	142 137
Réseau unitaire	119 212 + 2 714	119 300	110 140	109 073	106 560
Refoulement	9 313	9 313	9 313	10 303	10 407
Total réseau	250 740 + 12 802	274 513	268 493	259 504	259 104

Nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie : **84 déversoirs d'orage.**

1.10 Réseaux et Branchements

a. Les contrôles de branchement

	2020	2021	2022	2023
Contrôle vente		115	278	285
Hors vente		13	7	6
Total	88	128	285	291

Figure 2: Nombre de contrôles de branchement réalisés

Sur l'ensemble des contrôles réalisés, environ 15 % des contrôles ressortent non-conformes.

Les motifs de non-conformités ont été :

- Présence d'une fosse septique
- Eaux Usées raccordées sur le réseau pluvial ou inversement
- Rejet direct en milieu naturel

Remarque : par délibérations du Conseil Communautaire du 15 décembre 2021 (complétée ultérieurement par délibération du 5 mai 2022), les contrôles de branchement sont rendus obligatoires lors des ventes de biens immobiliers.

Cette disposition est rendue applicable à partir du 1^{er} juin 2022.

b. L'entretien des réseaux et des postes de relèvement

La surveillance et l'entretien du réseau sont essentiels afin de prévenir son dysfonctionnement. Les inspections pédestres n'étant pas possibles techniquement sur notre secteur (diamètre insuffisant), leur surveillance est donc assurée ponctuellement par le passage d'une caméra (inspection télévisée : ITV) sur des tronçons ciblés. L'état structurel et le niveau d'encrassement y sont vérifiés.

Des postes de relèvement permettent d'acheminer les eaux usées d'un point bas vers un point haut via des pompes. Ces postes sont présents sur l'ensemble du réseau du territoire lorsque cela est nécessaire.

Ces ouvrages sont relativement sensibles et demandent une surveillance et un entretien régulier. Lorsque cela est possible, les postes sont télésurveillés. Tous les postes sont curés à minima 2 fois par an à titre préventif.

Quelques chiffres sur l'entretien des réseaux en 2023 réalisés par le délégataire :

- 897 ml d'inspection télévisée des réseaux
- 12 désobstructions des réseaux et branchements
- 2749.97 ml de réseau curé répartis suivant les tableaux ci-dessous :

Curage préventif Réseau			
	2022	2023	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	449,17	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	765,5	2 341,21	186,2%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	1 971,73	408,76	- 79,3%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	3 186,4	2 749,97	- 23,7%

Répartition par communes du curage préventif réseau				
Commune	Intervention	2022	2023	N/N-1 (%)
CHAMPAGNOLE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	398,73		-100,00%
CHAMPAGNOLE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	102,18	780	663,36%
CHAMPAGNOLE	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	732,97		-100,00%

Répartition par communes du curage préventif réseau				
Commune	Intervention	2022	2023	N/N-1 (%)
CHAUX-DES-CROTENAY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	221,01		-100,00%
CHAUX-DES-CROTENAY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	161,21	161,21	0,00%
CHAUX-DES-CROTENAY	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	408,76	408,76	0,00%
CROTENAY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)		700	
ÉQUEVILLON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	22,48	150	567,26%
LOULLE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)		350	
MONTROND	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	180,26		-100,00%
MONTROND	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	830		-100,00%
NEY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	50,44		-100,00%
NEY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	299,37		-100,00%
VALEMPOULIÈRES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)		200	
Total	Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	3 407,41	2 749,97	-19,29%

Curage curatif			
	2022	2023	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	200	-
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	-	-	-
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	-	430	-
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	0	630	-

Source RAD SUEZ 2023

1.11 Le renouvellement des équipements réseaux

Afin d'entretenir les sites et assurer le fonctionnement des équipements, ces derniers sont renouvelés dans le cadre du fond de renouvellement intégré au contrat de DSP.

Au cours de l'année 2023, les équipements suivants ont été renouvelés sur le réseau :

- Armoires électriques de postes de relevages (PR):
 - PR Chaux des Crotenay
- Renouvellement pompes de refoulement :
 - PR Chaux des Crotenay, pompe 1
 - PR Chaux des Crotenay, pompe 2
 - PR Le Frasnois, pompe 2
 - PR Monnet-la-Ville, pompe 1
 -
- Renouvellement Motoréducteur :
 - STEP de Foncine-le-Haut
 - STEP de Montigny-sur-l'Ain
- Renouvellement débitmètre de sortie :
 - STEP de Montigny-sur-l'Ain
- Renouvellement compresseur palette :
 - Micro STEP de Le Vaudioux
- Remise en état Pompe DIP :
 - PR Froidefontaine-Mignovillard : pompe DIP n°1
 - PR Froidefontaine-Mignovillard : pompe DIP n°2
- Renouvellement agitateur :
 - STEP de Vers-en-Montagne
- Renouvellement STEP de CHAMPAGNOLE :
 - Pompe eau industrielle n°1 et n°2
 - Surpresseur 1
 - Débitmètre de sortie
 - Pièces et Maintenance du dégrilleur grossier
 - Surpresseur d'air BA n°2
 - Motoréducteur agitateur chaux
 - Pompe doseuse Polymère
 - Ballon Anti-Bélier n°1
 - Ballon Anti-Bélier n°2
 - Tuyauterie refoulement pompe poste toutes eaux

- Intégration des nombreuses modifications du SIG permettant l'exhaustivité du patrimoine enterré.

1.12 Ouvrages de Traitement des eaux usées

Le service gère **38** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) au total réparties de la façon suivante :

- Boues activées : **6** : Champagnole, Foncine le Haut, Le Frasnois, Montigny sur Ain, Valempoulières et Vers en Montagne
- Filtre à roseaux : **14** : Andelot en Montagne, Ardon, Bourg de Sirod, Censeau, Cerniebaud (Village), Crotenay, La Latette, Mignovillard, Montrond, Mournans, Nozeroy, Onglières, Sirod et Syam
- Filtres à roseaux suivi d'une lagune : **2** : Crans, Le Larderet
- Lagune avec ou sans filtre : **3** : Chaux des Crotenay (lagune aérée), Cuvier, Loulle,
- Décantation suivi d'un lagunage (Type Herody) : **3** : Charbony, Charency, Doye
- Microstations boues activées (S.B.R) : **2** : Le Pasquier et Le Vaudioux
- Fosse Toutes eaux avec Filtre à Sable : **2** Foncine le Bas, Cerniebaud (Combe Simon)
- Fosse Toutes eaux avec Filtre : **1** : Le Frasnois (hameau de la fromagerie).
- Décanteurs Digesteurs : **5** : Chapois, Le Moutoux, Pillemoine, Supt, Vannoz,

Bilan énergétique global

Les charges d'électricité sont supportées par l'exploitant, soit le délégataire dans le cadre du contrat de DSP.

La répartition de consommations énergétiques pour les installations d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire est détaillée ci-après.

Bilan énergétique du patrimoine	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 198 980	1 296 253	1 282 155	1 281 597	1 215 523	950 732	1 367 457	1 064 479	-22,16%
Usine de traitement des eaux usées	961 504	1 067 195	1 018 466	1 053 793	993 763	795 984	1 085 666	815 666	-24,87%
Poste de relèvement et refoulement	237 476	229 058	263 689	227 804	205 748	154 748	281 791	248 813	-11,70%

Figure 3: Consommation énergétique par type de poste

A noter que les valeurs 2021 correspondent à la période du 1^{er} Avril au 31 Décembre. Ceci explique la baisse de consommation apparente par rapport aux années précédentes (changement de délégataire au 1^{er} avril 2021). Par conséquent les valeurs 2022 correspondent à une année complète.

De plus Enedis ne relève pas tous les compteurs chaque année, ce qui peut expliquer des écarts importants d'une année sur l'autre.

Bilan matières sèches (MS) – boues d'épuration global

C'est 674 t de MS produites sur les STEU du territoire qui ont été évacuées par une filière conforme en 2023.

Le CIGC a informé l'ensemble des exploitants qui valorisent leurs boues en épandage agricole sur prairie comté que le cahier des charges AOP Comté interdira l'épandage des boues issus de STEU recevant des eaux usées domestiques à partir de janvier 2021. La majeure partie de nos boues étant concernée par ce changement de cahier des charges, une réflexion est en cours sur les filières d'évacuations des boues.

Dans une instruction adressée aux Préfets en date du 2 avril 2020, le gouvernement a suspendu l'épandage des boues produites par les stations d'épuration urbaines qui n'ont pas fait l'objet d'une étape de traitement ayant garanti leur complète hygiénisation et extraites depuis le début de l'épidémie Covid-19, fixée à la date du 20 mars 2020 dans le département du Jura. Cette suspension s'inscrit comme une mesure de précaution visant à limiter la propagation du Covid-19. Elle fait suite à l'avis de l'ANSES, consécutif à la saisine n° 2020-SA-0043.

L'épandage des boues de station d'épuration non hygiénisées a pas pu reprendre au cours de l'année 2023.

L'arrêté du 7 février 2023 abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19.

Masse en Kg	2020	2021	2022	2023	Variation
Steu de Champagnole	/	248 305	274 610	209 676,50	-23,65
Steu de Foncine le Haut	/	983	4 800	2 789,40	-41,89
Steu de Montigny sur l'Ain	/	40 830	23 670	34 830	47,15
Le frasnois (Bourg)	/	/	1 400	2 420	72,86
Vers en Montagne	/	/	4 800	0	-100,00
Total	459 600	290 118	309 280	249 715,90	-19,26

Figure 4: Quantité de boues évacuées par station

Apports extérieurs

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

Apports extérieurs			
STEP DE CHAMPAGNOLE	Nature	2022	2023
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m³)	630	674

Glossaire

STEU : Station de Traitement des Eaux Usées.

EH : Equivalent habitant : 1 E.H correspond à 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NTK : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

1. STEU de CHAMPAGNOLE

- Type de station : **Boues activées**
- Commune d'implantation : **CHAMPAGNOLE**
- Communes raccordées : **Champagnole, Cize, Ney, Sapois, Equevillon et St Germain en Montagne**
- Capacité nominale : **22 167** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **102.17 km** ; 54 % Unitaire 46 % Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **rivière l'Ain**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5 (Kg/jour)	DCO (Kg/jour)	MES (Kg/jour)	NTK (Kg/jour)	Pt (Kg/jour)
Capacité	1 330	3 140	2 320	345	90
Paramètre	Débit temps pluie (m ³ /jour)	Débit temps sec (m ³ /jour)			
Capacité	8 000	2 850			

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

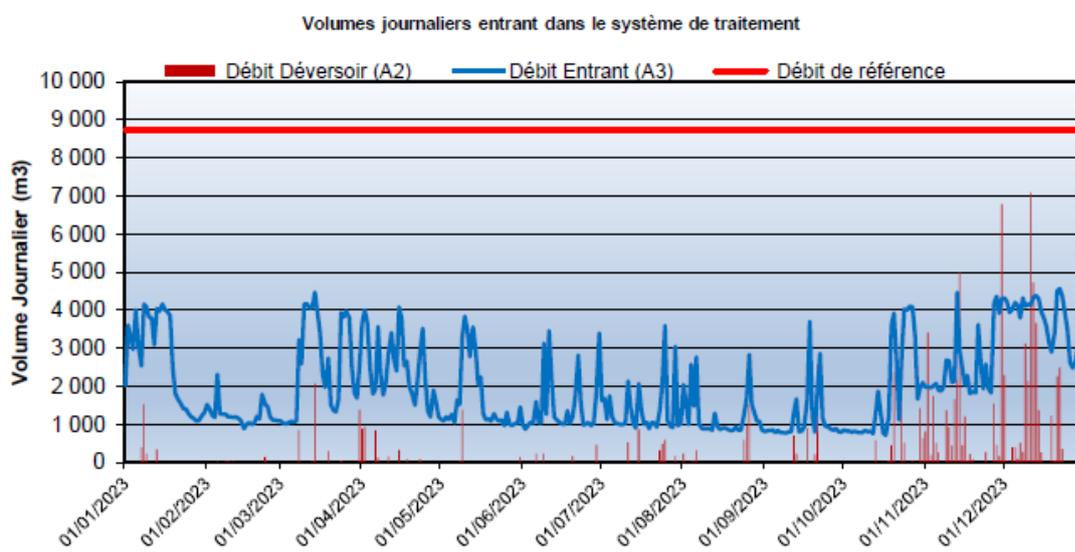
Les prescriptions réglementaires de rejet sont fixées par l'arrêté préfectoral n°2024-03-11-0001 du 11 mars 2024.

Limites de rejet selon l'arrêté n°2024-03-11-001 du 11/03/2024 - STEU de Champagnole			
	Concentration de sortie (mg/l)	Rendement (%)	Autre
DBO5	25	90	
DCO	90	85	
Mes	30	90	
NTK	15	75	
Pt	2	80	
pH	Compris entre		6 et 8,5
Température	Inférieure à		25°C

Les charges en entrée devront respecter les capacités nominales de la station.

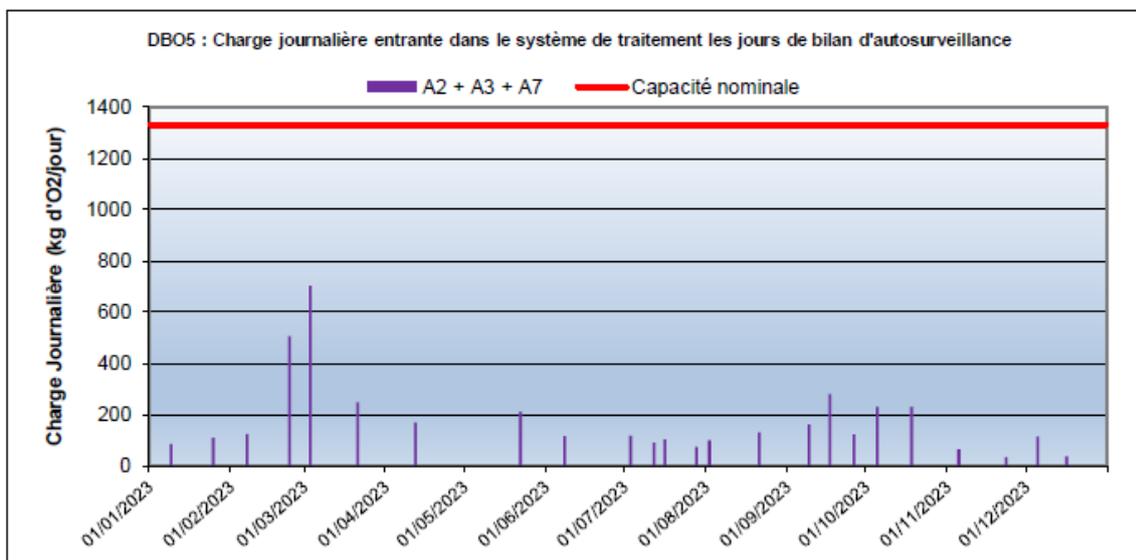


iii. Volumes journaliers reçus par la station



iv. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

Mois	Débit moyen journalier en entrée de station (m ³ /j) (A)	Pluviométrie > 2 mm (P)		Moyenne journalière du total charges mesurées en entrée de station d'épuration - Point A3 (kg/j) (4) (E)					
		Total (mm)	Nb jours	MES	DCO	DBO5	NK	NG	PT
Janvier	2 687	104	12	136	347	96	35	35	4
Février	1 259	42	7	415	821	286	64	64	6
Mars	2 539	115	14	463	1 209	476	143	143	16
Avril	2 502	99	17	170	473	170	72	72	7
Mai	1 659	39	7	342	577	205			
Juin	1 471	129	8	99	301	116	52	52	5
Juillet	1 377	62	10	52	311	93	122	122	6
Août	1 248	52	10	113	426	108	65	65	7
Septembre	1 133	76	6	182	635	147	60	60	10
Octobre	1 820	202	12	134	758	197	74	74	7
Novembre	2 555	309	26	73	266	38	31	31	3
Décembre	3 775	183	18	127	604	72	93	93	10
Moyenne (1)	2 009	117,9	12,3	191	560	166	74	74	7
Mini	1 133	39	6	52	266	38	31	31	3
Maxi	3 775	309	26	463	1 209	476	143	143	16
Total annuel estimé (2)	733 337	1 412	147	69 696	204 430	60 770	27 053	27 053	2 702



Mois	Rendements de la station d'épuration (%) (3) (R)					
	MES	DCO	DBO5	NK	NG	PT
Janvier	96,1%	92,4%	91,6%	85,0%	65,5%	96,8%
Février	98,2%	98,1%	98,5%	98,4%	93,7%	99,3%
Mars	99,1%	98,6%	99,2%	98,9%	98,6%	99,1%
Avril	96,0%	92,8%	94,0%	94,8%	92,3%	97,1%
Mai	99,3%	97,2%	98,3%			
Juin	97,8%	95,4%	97,3%	88,7%	88,2%	28,7%
Juillet	90,1%	95,7%	96,0%	92,0%	91,4%	91,8%
Août	94,7%	97,1%	96,6%	97,9%	94,9%	79,5%
Septembre	98,5%	99,1%	97,7%	93,6%	90,5%	98,1%
Octobre	97,7%	98,4%	98,4%	95,0%	90,5%	98,7%
Novembre	87,9%	91,8%	84,2%	94,6%	59,9%	87,8%
Décembre	88,7%	95,0%	83,2%	83,3%	72,6%	94,5%
Moyenne (1)	97,0%	96,8%	96,8%	93,4%	88,3%	91,6%
Mini	87,9%	91,8%	83,2%	83,3%	59,9%	28,7%
Maxi	99,3%	99,1%	99,2%	98,9%	98,6%	99,3%

v. *Quantité de boues produites par cet ouvrage [tMS] :*

Année	Tonnes de MS
2019	200
2020	176
2021	206
2022	224
2023	181

Mois	Tonnes de M S produites
janv-23	20,9
févr-23	10,4
mars-23	22,2
avr-23	17,8
mai-23	9,5
juin-23	5,3
juil-23	4,9
août-23	21,9
sept-23	8,5
oct-23	23,9
nov-23	18,7
déc-23	17

100 % des matières sèches ont été évacuées par une filière conforme (épandage)

vi. Rendement du système d'assainissement

		DBO5		DCO		MeS		NG		pH		Pt		Température eau	
Débit journalier de référence (m3/j)															
Charge brute de pollution organique (kgDBO5/j)		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)										
8 738															
704															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		24		24		12		24		12		24	
	Nombre de mesures réalisées	24		24		24		13		24		13		24	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	85,3%	9,3	86,9%	39,3	88,6%	10,3	77,9%	6,8		7,8	89,0%	0,4		14,0
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	10		10		10		5							
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	91,0%	5,2	93,0%	18,9	92,0%	7,6	77,0%	6,4						
	Valeur réhibitoire (1)	50		180		75									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire														
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90%	25	85%	90	90%	30	75%	15			80%	2		
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)	3		3		3		2		3		2		3	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0		0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle														
Conformité selon l'exploitant par paramètre :		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Respect du nombre de bilan par paramètre :		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Conformité globale selon l'exploitant :		OUI													

La station a un bon fonctionnement général.

Les non-conformités du système sont dues aux déversements par temps de pluie sur l'ensemble du système d'assainissement de Champagnole.

Une étude du système d'assainissement sur les 6 communes reliées à la STEU de Champagnole a été rendue en décembre 2019. Cette étude a permis de définir un plan pluriannuel d'investissement nécessaire pour réduire les arrivées d'eaux claires parasites à la STEU et les déversements sur le réseau.

Des travaux conséquents de mise en séparatif des réseaux sont en cours sur la commune de Champagnole et à venir sur Saint-Germain en Montagne. Pour un montant projeté de 19 000 000 d'€.

2. STEU de MONTIGNY SUR L'AIN

- Type de station : **Boues activées**
- Commune d'implantation : **Montigny sur l'Ain**
- Communes raccordées : **Montigny sur l'Ain, Pont du Navoy, Monnet la Ville**
- Capacité nominale : **4 167** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **15,28 km**, 8% d'Unitaire et 92% de Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **rivière l'Ain**

La station a été mise en route en 1996.

i. Capacités nominales d'épuration

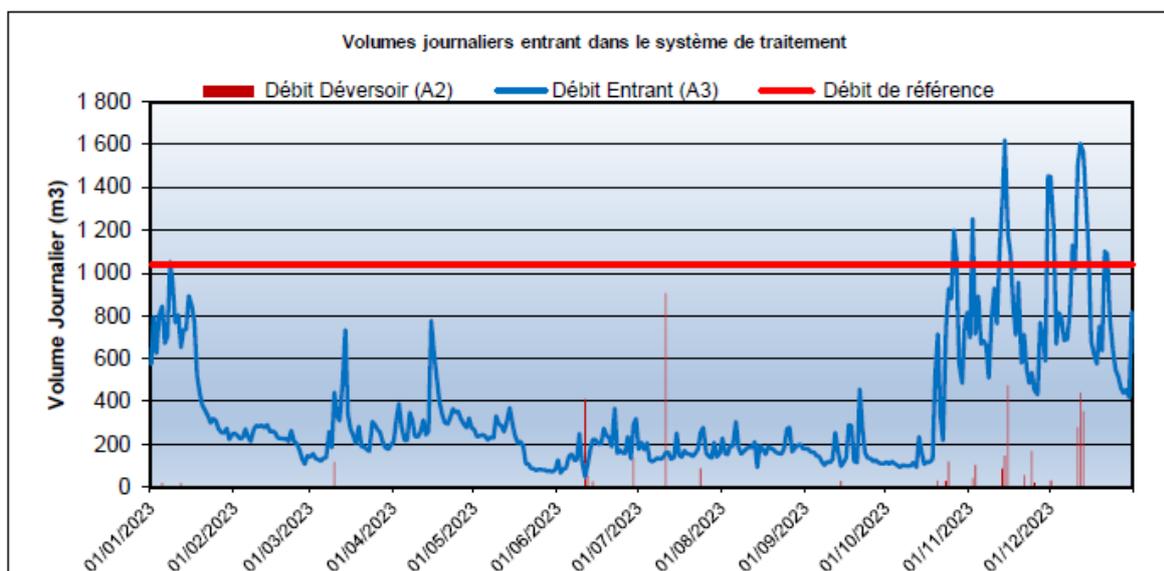
Paramètre	DBO5 (Kg/jour)	DCO (Kg/jour)	MES (Kg/jour)	NTK (Kg/jour)	Pt (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	250	530	180	33	11	530

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions réglementaires de rejet sont fixées par l'arrêté du 15 février 2018.

Limites de rejet selon l'arrêté N°15-02-2018-01 du 15 Février 2018 en Concentration ET Flux OU Rendement - STEU de Montigny sur l'Ain				
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration réduite de sortie (mg/l)	Flux Sortant (Kg/jour)	Rendement (%)
DBO5	25	50	13,20	94,00
DCO	90	250	47,70	91,00
Mes	30	85	15,90	91,00
NTK	10		5,30	84,00
Pt	4		2,20	80,00

iii. Volumes journaliers reçus par la station



NB : Le débit de référence indiqué est celui défini par le service de Police de l'Eau dans son courrier de conformité 2022 ; à défaut, c'est celui figurant dans l'autorisation de rejet de la station en vigueur l'année du présent bilan.

La capacité hydraulique maximale de la station a été dépassée plusieurs fois au cours de l'année 2023.

iv. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 2000 et 10 000 EH (120 et 600 Kg de DBO5/j), l'ouvrage est soumis à 12 bilans annuels.

Les résultats des bilans réalisés sur l'année 2023 sont consignés ci-dessous :

Mois	Débit moyen journalier en entrée de station (m3/j) (A)	Pluviométrie > 2 mm (P)		Moyenne journalière du total charges mesurées en entrée de station d'épuration - Point A3 (kg/j) (4) (E)								
		Total (mm)	Nb jours	MES	DCO	DBO5	NK	N-NH4	N-NO2	N-NO3	NG	PT
Janvier	571	104	12	86	228	77					0	0
Février	231	3	1	40	160	64					0	0
Mars	246	106	13	77	255	125					0	0
Avril	331	105	17	82	203	95	6				6	2
Mai	190	40	7	0	0	0					0	0
Juin	179	129	8	0	0	0					0	0
Juillet	164	62	10	53	188	82	6				6	2
Août	186	52	10	106	239	73	16				16	3
Septembre	162	76	6	35	158	44					0	0
Octobre	366	202	12	0	0	0					0	0
Novembre	822	309	26	58	142	29					0	0
Décembre	868	183	18	70	146	40					0	0
Moyenne (1)	361	114,7	11,7	51	143	52	10	0	0	0	2	1
Mini	162	3	1	0	0	0	6	0	0	0	0	0
Maxi	868	309	26	106	255	125	16	0	0	0	16	3
Total annuel estimé (2)	131 609	1 371	140	18 533	52 306	19 128	3 529	0	0	0	889	215

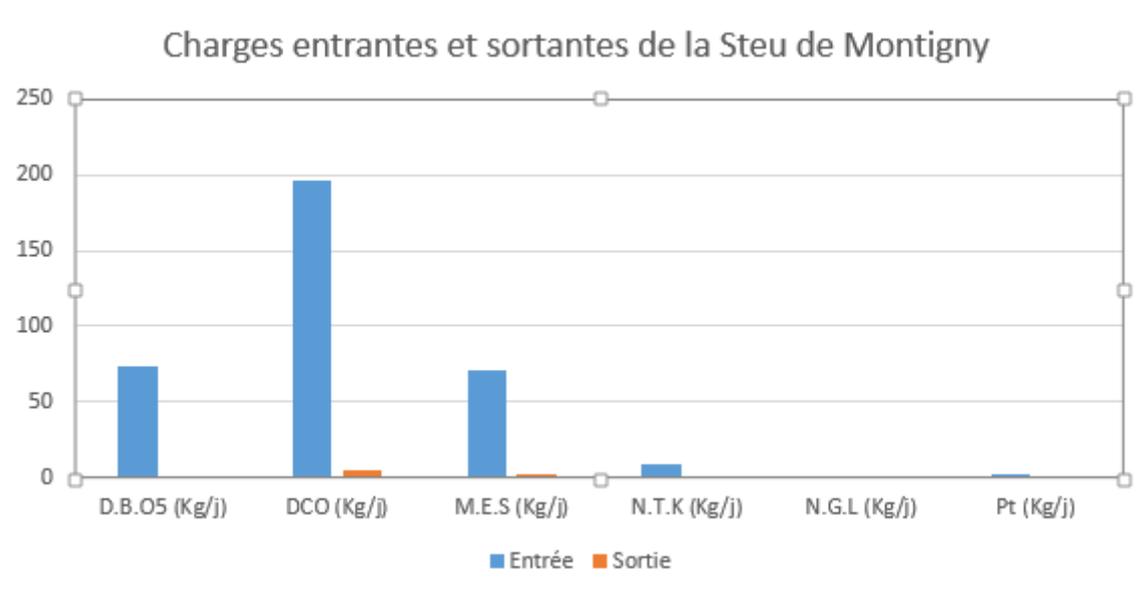
Mois	Rendements de la station d'épuration (%) (3) (R)					
	MES	DCO	DBO5	NK	NG	PT
Janvier	91,3%	95,7%	96,8%			
Février	96,9%	97,7%	99,0%			
Mars	99,0%	99,0%	99,7%			
Avril	96,9%	97,6%	98,7%	92,4%	68,4%	92,9%
Mai						
Juin						
Juillet	98,6%	98,7%	99,5%	88,0%	85,2%	97,0%
Août	99,2%	99,2%	99,3%	99,1%	98,0%	88,0%
Septembre	98,3%	98,9%	99,2%			
Octobre						
Novembre	95,8%	94,5%	95,0%			
Décembre	97,8%	96,3%	94,3%			
Moyenne (1)	97,0%	97,7%	98,4%	95,2%	89,0%	92,1%
Mini	91,3%	94,5%	94,3%	88,0%	68,4%	88,0%
Maxi	99,2%	99,2%	99,7%	99,1%	98,0%	97,0%

STEP DE MONTIGNY-SUR-L'AIN	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibilitaires	Conformité analytique	Conformité générale
20180215 - 2023	DBO5	73,23	3	1,14	98	0	2	0	Oui	Oui
20180215 - 2023	DCO	196,06	11,38	4,33	98	0	2	0	Oui	Oui
20180215 - 2023	MeS	70,88	5,33	2,03	97	0	2	0	Oui	Oui
20180215 - 2023	NH4	-	0,51	0,08	-	0	1	0	Oui	Oui
20180215 - 2023	NO2	-	0,07	0,01	-	0	1	0	Oui	Oui
20180215 - 2023	NO3	-	5,27	0,77	-	0	1	0	Oui	Oui
20180215 - 2023	NTK	8,3	0,71	0,1	99	0	1	0	Oui	Oui
20180215 - 2023	pH	-	8,09	0	-	0	2	0	Oui	Oui
20180215 - 2023	Pt	2,21	1,48	0,22	92	0	1	0	Oui	Oui
20180215 - 2023	Température eau	-	12,41	0	-	0	2	0	Oui	Oui

Moyenne annuelle des charges en entrée et sortie :

Station de Montigny

Moyenne ANNUELLE	Volume (m ³ /J)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée		73,23	196,06	70,88	8,3		2,21
Sortie		1,14	4,33	2,03	0,1		0,22
Rendement		98%	98%	97%	99%		90%



Les bilans révèlent un bon fonctionnement général de la station.

v. Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS] :

• **Evolution de la quantité annuelle de boues produites**

Année	Tonnes de MS
2019	83
2020	98
2021	36
2022	23
2023	24

- **Détails des quantités mensuelles de boues produites**

Mois	Tonnes de MS
01-2023	3,8
02-2023	1,7
03-2023	3,1
04-2023	2,8
05-2023	1,4
06-2023	0,8
07-2023	0,3
08-2023	3,1
09-2023	2,2
10-2023	2,7
11-2023	1,1
12-2023	1,4

100 % des matières sèches ont été évacuées par une filière conforme.
Les boues évacuées en 2023 ont été épandues

3. STEU de FONCINE LE HAUT

- Type de station : **Boues activées**
- Commune d'implantation : **Foncine le Haut**
- Capacité nominale : **1 517** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **14.45 km**, 14% d'Unitaire et 86% de séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **rivière la Saine**

La station a été mise en service en 1980.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (FLH)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	91	360

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions de rejet de la station de Foncine le Haut sont en cours de régularisation administrative avec l'autorité compétente, dans l'attente, celles-ci doivent respecter l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Limite de rejet, AM 21/07/2015 pour Steu < 120 Kg DBO5/Jour (<2000 E.H)			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023, rendement épuratoire.

La capacité nominale de la station étant comprise entre 1000 et 2000 EH (60 et 120 Kg de DBO5/j), l'ouvrage est soumis à deux bilans annuels.

Les résultats des 5 bilans réalisés sur l'année 2023 sont consignés ci-dessous :

Moyenne des 5 bilans réalisés sur 2023 :

Période	Débits (en m ³)			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	1160	1160	1013	2

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	119	13,7	88,49%	108	12,2	5,04	510	182,88%	3	29
DCO	mg(O2)/L	257	68,3	73,42%	237	50	24,4	987	159,35%	9	96
MeS	mg/L	83,7	22,6	73,00%	78,4	17,8	4,32	330	164,84%	4	35
N-NH4	mg(N)/L	17,4	13,5	22,41%	7,63	4,8	3,31	44,4	133,89%	0,5	13,1
N-NO2	mg(N)/L	0,03	0,05		0,04	0,08	0	0,07	66,67%	0,02	0,24
N-NO3	mg(N)/L	0,36	0,24		0,35	0,18	0,01	0,69	72,22%	0,11	0,23
NG	mg(N)/L	20,9	12,2	41,63%	24,5	14,1	5,16	73	139,12%	1,18	46,3
NTK	mg(N)/L	20,5	11,9	41,95%	24,1	13,8	4,53	72,3	140,95%	0,9	46
pH	unité pH				7,46	7,64				7,5	7,9
Pt	mg(P)/L	2,95	1,96	33,56%	3,08	0,97	0,52	10,7	147,46%	0,2	2,96
Température eau	°C					11,2				9	15

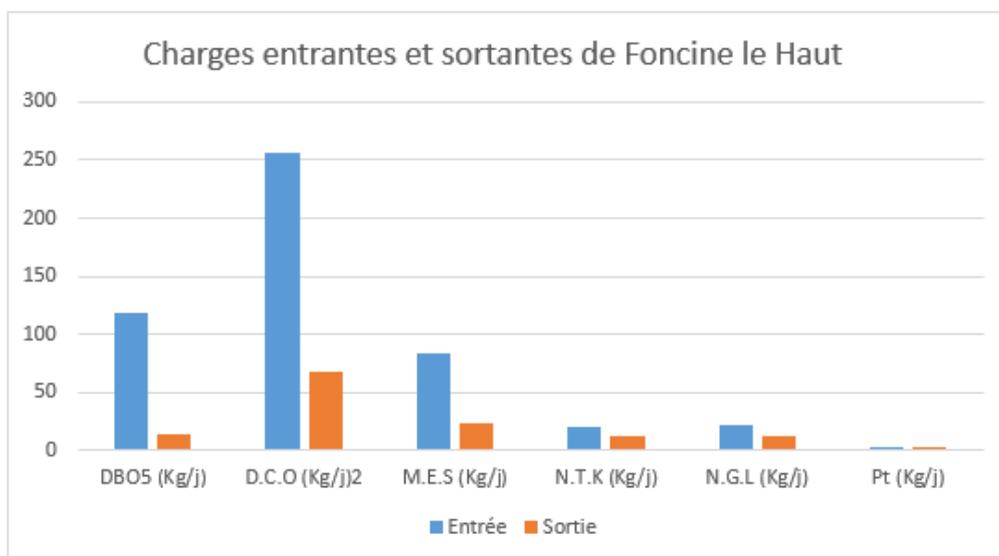
Ratios Moyens	
DCO / DBO	2,14
MES / DBO	0,70
DBO / NK	5,81
N-NH4 / NK	0,60
DBO / Pt	40,52

Synthèse des valeurs de sortie :

Date	Débits		DBO5			DCO			MeS				
	Entrée m ³ /j	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt
			mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%
21/03/23	3000		18,00	54,00	89,41%		94,00	282,00	71,43%		30,00	90,00	72,73%
17/04/23	649		8,00	5,19	85,45%		37,00	24,01	71,54%		7,00	4,54	87,72%
10/05/23	1320		3,00	3,96	70,00%		14,00	18,48	84,78%		4,00	5,28	78,95%
28/06/23	113		29,00	3,28	90,33%		96,00	10,85	84,00%		35,00	3,96	82,50%
14/11/23	720		3,00	2,16	57,14%		9,00	6,48	73,53%		13,00	9,36	-116,67%

Synthèse des charges en sortie :

	Volume (m ³ /j)	DBO5 (Kg/j)	D.C.O (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	1160	119	257	83,7	20,5	20,9	2,95
Sortie	1160	13,7	68,3	22,6	11,9	12,2	1,96
Rendement		88%	73%	73%	42%	42%	1%



Les rejets sont conformes à l'arrêté du 21 juillet 2015 sauf pour le bilan du 14/11/2023 où les rendements en DBO5 et en MeS sont mauvais.

La STEU reçoit régulièrement des débits importants en tête de station. Une étude diagnostic des réseaux a été lancée fin 2019. Ce diagnostic est finalisé, un programme de travaux est établi afin d'éliminer les eaux parasites arrivant à la station.

Des petits travaux de colmatage d'entrée d'eaux claires parasites ont été réalisés. Des travaux de mise en séparatif seront réalisés en 2025.

Une étude sur la réhabilitation de pré-traitement de la station est également à venir.

iv. *Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]*

- **Evolution de la quantité annuelle de boues produites**

Année	Tonnes de MS
2019	13
2020	7
2021	7
2022	4
2023	5

- **Détails des quantités mensuelles de boues produites**

Mois	Tonnes de MS
01-2023	0,5
02-2023	0,6
03-2023	0,5
04-2023	0,4
05-2023	0,6
06-2023	0,3
07-2023	0,1
08-2023	0,5
09-2023	0,7
10-2023	0,3
11-2023	0,6
12-2023	0,2

En 2023, les boues de Foncine-le-Haut ont en partie été transférées et traitées sur la station de Champagnole, en tête de station, afin de les assimiler comme matières de vidange et non comme mélange de boues.

4. STEU de VALEMPOULIERES

- Type de station : **Boues activées**
- Commune d'implantation : **VALEMPOULIERES**
- Commune raccordée : **VALEMPOULIERES**
- Capacité nominale : **650** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **3,9 km**, 39% d'Unitaire et 61% de Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **perte sur karst**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre Valempoulières	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	39	100

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions règlementaires de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°17/2004 en date du 14 septembre 2004.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration N°17/2004 du 14 Septembre 2004 en Concentration ET Flux - STEU de Valempoulières			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Flux (Kg/jour)
DBO5	25	70	2,50
DCO	90	400	9,00
Mes	30	85	3,00
NGL	20		2,00
Pt	2		0,46

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 EH (30 et 60 Kg de DBO5/j), la réalisation d'un bilan annuel est obligatoire.

Les résultats du bilan du 20/09/2023 sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m ³)			Dép. Hydr.
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	
Normale	35	35	252	

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	6,3	0,1	98%	180	3	6,3	6,3	0,00%	3	3
DCO	mg(O2)/L	22,5	0,17	99%	643	5	22,5	22,5	0,00%	5	5
MeS	mg/L	5,95	0,24	96%	170	7	5,95	5,95	0,00%	7	7
N-NH4	mg(N)/L	2,73	0,2	93%	78	5,8	2,73	2,73	0,00%	5,8	5,8
N-NO2	mg(N)/L	0	0		0,01	0,02	0	0		0,02	0,02
N-NO3	mg(N)/L	0	0,05		0,23	1,51	0	0		1,51	1,51
NG	mg(N)/L	3,68	0,27	93%	105	7,73	3,68	3,68	0,00%	7,73	7,73
NTK	mg(N)/L	3,67	0,21	94%	105	6,2	3,67	3,67	0,00%	6,2	6,2
pH	unité pH				7,6	7,3				7,3	7,3
Pt	mg(P)/L	0,38	0	100%	11	0,26	0,38	0,38	0,00%	0,26	0,26
Température eau	°C					18				18	18

Ratios Moyens	
DCO / DBO	3,57
MES / DBO	0,94
DBO / NK	1,71
N-NH4 / NK	0,74
DBO / Pt	16,36

Synthèse des valeurs en sortie :

Période du : 01/01/2023 au : 31/12/2023

Date	Débits Entrée m3/j	DBO5				DCO				MeS				NG				Pt			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
20/09/23	35		3,00	0,11	96,33%		5,00	0,18	99,22%		7,00	0,25	95,88%		7,73	0,27	92,65%		0,26	0,01	97,61%

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement réductible de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evénement exceptionnel (frame EVO)

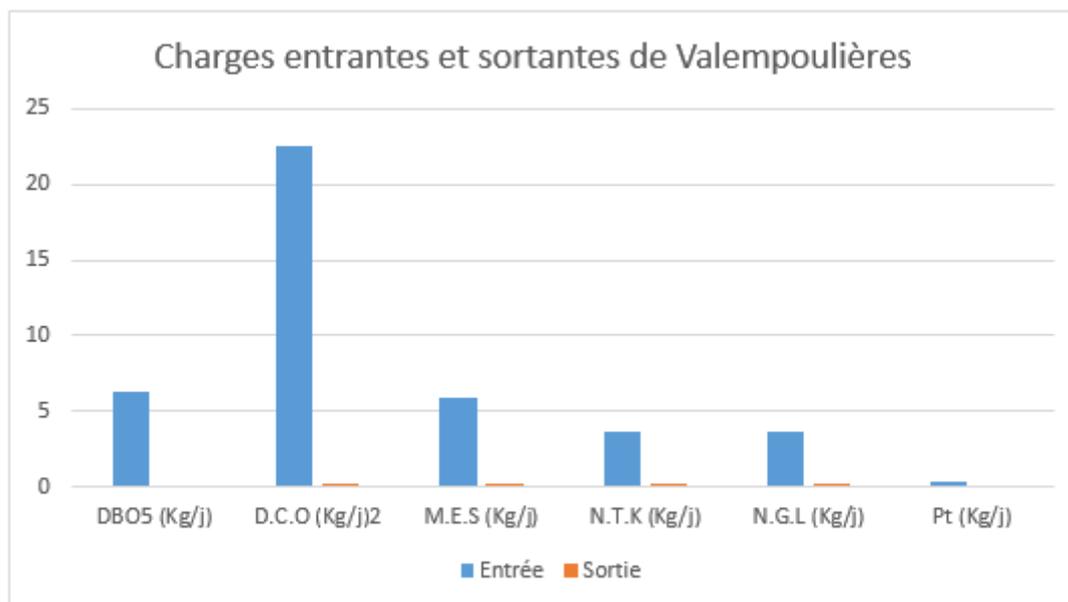
Synthèse des charges en entrée et sortie :

	DBO5 (Kg/j)	D.C.O (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	6,3	22,5	5,95	3,67	3,68	0,38
Sortie	0,1	0,17	0,24	0,21	0,27	0
Rendement	98%	99%	96%	94%	93%	100%

Les valeurs de rejet sont conformes à l'arrêté en vigueur.

Cependant, la charge de pollution en entrée de station le jour du bilan (septembre 2023) est assez faible.

Plusieurs hypothèses sont probables, un problème réseau, un bilan mal réalisé. Le déracordement de la fromagerie contribue également à ce phénomène.



iv. Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

- **Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année**

Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes)	Quantité annuelle brute (m3)	Quantité annuelle de matière sèche (Tonnes de MS)
Boues produites (point S4)	90	0	0.45
Boues apportées (point S5)	0	0	0
Boues évacuées (points S6 et S17)	0	0	0

En 2023 les quantités de boues évacuées sont très faibles pour la station de Valempoulières.

- **Evolution de la quantité annuelle de boues produites**

Année	Tonnes de MS
2021	4
2022	3
2023	0.45

- **Détails des quantités mensuelles de boues produites**

Mois	Tonnes de MS
01-2023	0,0
02-2023	0,225
03-2023	0,18
04-2023	0,053
05-2023	0
06-2023	0
07-2023	0
08-2023	0
09-2023	0
10-2023	0
11-2023	0
12-2023	0

La quantité de boues produites est en nette baisse. La baisse de charge ne permet pas d'extraire du système de traitement des boues.

Le déraccordement de la fromagerie de Valempoulières, en juin 2022, explique en partie ce phénomène de baisse de la production de boues.

Des recherches sur le réseau permettront de trouver la cause exacte du problème.

5. STEU de VERS EN MONTAGNE

- Type de station : **Boues activées**
- Commune d'implantation : **VERS EN MONTAGNE**
- Commune raccordée : **VERS EN MONTAGNE**
- Capacité nominale : **630** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **3,3km** de réseau séparatif
- Milieu de rejet : **ruisseau de l'Angillon**

La station a été mise en route en 2003.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Vers en Montagne	38	65 (temps sec)

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions réglementaires de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°12/2002 en date du 6 août 2002.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°12/2002 du 6 août 2002 - STEU de Vers en Montagne				
Paramètre	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Flux (Kg/jour)	Rendement minimum (%)
DBO5	25	70	3,40	
DCO	90	400	12,10	
Mes	30	85	4,00	
NGL	25	-	1,30	
Pt	2	-	-	

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 EH (30 et 60 Kg de DBO5/j), la réalisation d'un bilan annuel est obligatoire.

Les résultats du bilan du 20/04/2023 sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m ³)			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	178	178	107	1

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	112	0,53	99,53%	630	3	112	112	0,00%	3	3
DCO	mg(O2)/L	233	2,67	98,85%	1310	15	233	233	0,00%	15	15
MeS	mg/L	44,5	0,89	98,00%	250	5	44,5	44,5	0,00%	5	5
N-NH4	mg(N)/L	14,7	0,07	99,52%	82,7	0,4	14,7	14,7	0,00%	0,4	0,4
N-NO2	mg(N)/L	0	0,01		0,01	0,06	0	0		0,06	0,06
N-NO3	mg(N)/L	0,04	2,15		0,23	12,1	0,04	0,04	0,00%	12,1	12,1
NG	mg(N)/L	21,4	2,37	88,93%	120	13,3	21,4	21,4	0,00%	13,3	13,3
NTK	mg(N)/L	21,3	0,21	99,01%	120	1,2	21,3	21,3	0,00%	1,2	1,2
pH	unité pH				7,3	8,1				8,1	8,1
Pt	mg(P)/L	3,41	0,16	95,31%	19,2	0,91	3,41	3,41	0,00%	0,91	0,91
Température eau	°C					10				10	10

Ratios Moyens	
DCO / DBO	2,07
MES / DBO	0,39
DBO / NK	5,25
N-NH4 / NK	0,68
DBO / Pt	32,81

Synthèse des valeurs en sortie :

Période du : 01/01/2023 au : 31/12/2023

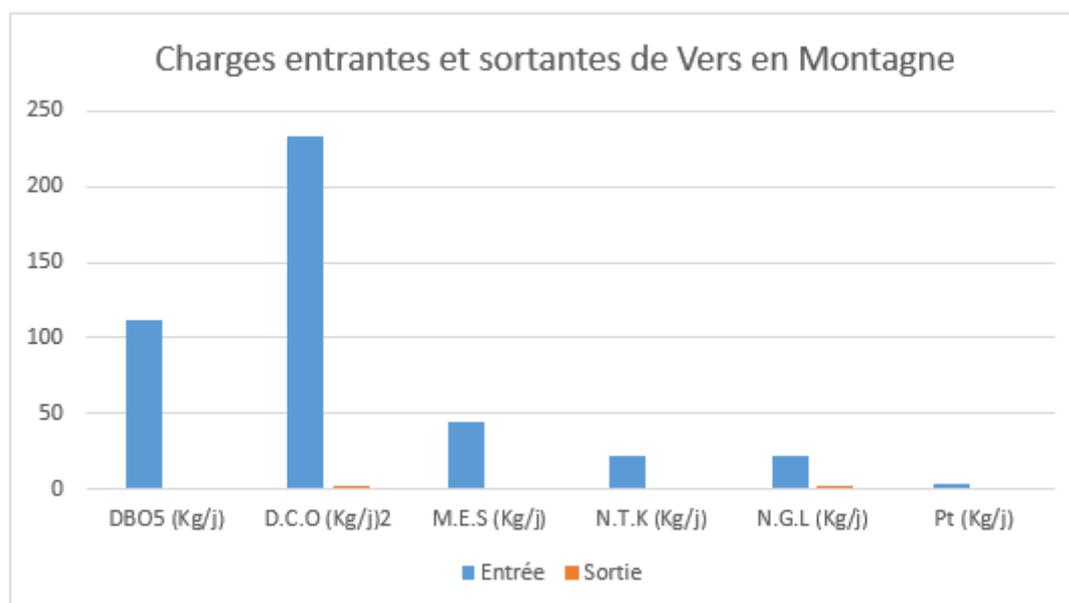
Date	Débits Entrée (m ³ /j)	DBO5			DCO			MeS			NO			NTK			Pt		
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l
20/04/23	178	3,00	0,63	99,82%	16,00	2,67	98,86%	6,00	0,89	98,00%	13,30	2,37	88,93%	1,20	0,21	99,00%	0,91	0,16	95,22%

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de fertilité
	Dépassement rétroactifs de fertilité
	Pas de dépassement
	Evénement exceptionnel (sans CVC)

Synthèse des charges en sortie :

	DBO5 (Kg/j)	D.C.O (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	112	233	44,5	21,3	21,4	3,41
Sortie	0,53	2,67	0,89	0,21	2,37	0,16
Rendement	100%	99%	98%	99%	89%	95%



Les valeurs de rejet sont conformes à l'arrêté en vigueur hormis en flux pour le paramètre « Azote Global ».
La station a un bon fonctionnement général.

iv. Quantité de boues produites par cet ouvrage [tMS]

- **Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année**

Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes)	Quantité annuelle brute (m3)	Quantité annuelle de matière sèche (Tonnes de MS)
Boues produites (point S4)	-	706	4
Boues apportées (point S5)	-	0	0
Boues évacuées (points S6 et S17)	-	0	0

- **Evolution de la quantité annuelle de boues produites**

Année	Tonnes de MS
2019	6
2020	6
2021	5
2022	2
2023	4

- **Détails des quantités mensuelles de boues produites**

Mois	Tonnes de MS
01-2023	0,1
02-2023	0,1
03-2023	0,2
04-2023	0,1
05-2023	0,1
06-2023	0,2
07-2023	0,6
08-2023	1,5
09-2023	1,1
10-2023	0,3
11-2023	0,0
12-2023	0,0

6. STEU de LE FRASNOIS (Bourg)

- Type de station : **Boues activées**
- Commune d'implantation : **Le Frasnois**
- Commune raccordée : **Le Frasnois - Bourg**
- Capacité nominale : **700** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **6,7 km** de réseau séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **Infiltration**

La station a été mise en service en 1997.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Le frasnois)	DBO5 (Kg/jour)	DCO (Kg/jour)	MES (Kg/jour)	NTK (Kg/jour)	Pt (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	38	95	63	11	3	105

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions réglementaires de rejets sont fixées par l'arrêté préfectoral n°2016-296 en date du 4 juillet 2016.

Limites de rejet selon l'Arrêté Préfectoral n°2016-296 du 4 Juillet 2016 en Concentration ET Flux (OU rendement pour le phosphore) - STEU Le Frasnois				
	Concentration de sortie (mg/l)	Rendement (%)	Flux (Kg/jour)	Autre
DBO5	30		3,20	
DCO	90		9,50	
Mes	20		2,10	
NG	15		4,20	
Pt	2	80	0,60	
pH	Compris entre			6 et 8,5
Température	Inférieure à			25°C

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 EH (30 et 60 Kg de DBO5/j), la réalisation d'un bilan annuel est obligatoire.

Les résultats du bilan du 09/08/2023 sont consignés ci-dessous :

Débits (en m ³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normal	64	64	37	1

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	24,9	0,19	99%	390	3	24,9	24,9	0,00%	3	3
DCO	mg(O2)/L	87	2,88	97%	1360	45	87	87	0,00%	45	45
MeS	mg/L	33,9	0,96	97%	530	15	33,9	33,9	0,00%	15	15
N-NH4	mg(N)/L	7,42	0,05	99%	116	0,8	7,42	7,42	0,00%	0,8	0,8
N-NO2	mg(N)/L	0	0		0,01	0,06	0	0		0,06	0,06
N-NO3	mg(N)/L	0,01	0,1		0,23	1,62	0,01	0,01	0,00%	1,62	1,62
NG	mg(N)/L	11,1	0,65	94%	174	10,2	11,1	11,1	0,00%	10,2	10,2
NTK	mg(N)/L	11,1	0,55	95%	174	8,6	11,1	11,1	0,00%	8,6	8,6
pH	unité pH				7,8	7				7	7
Pt	mg(P)/L	1,16	0,19	84%	18,2	3,1	1,16	1,16	0,00%	3,1	3,1
Température eau	°C					23				23	23

Ratios Moyens	
DCO / DBO	3,48
MES / DBO	1,35
DBO / NK	2,24
N-NH4 / NK	0,66
DBO / Pt	21,42

Synthèse des valeurs en sortie

Période du : 01/01/2023 au : 31/12/2023

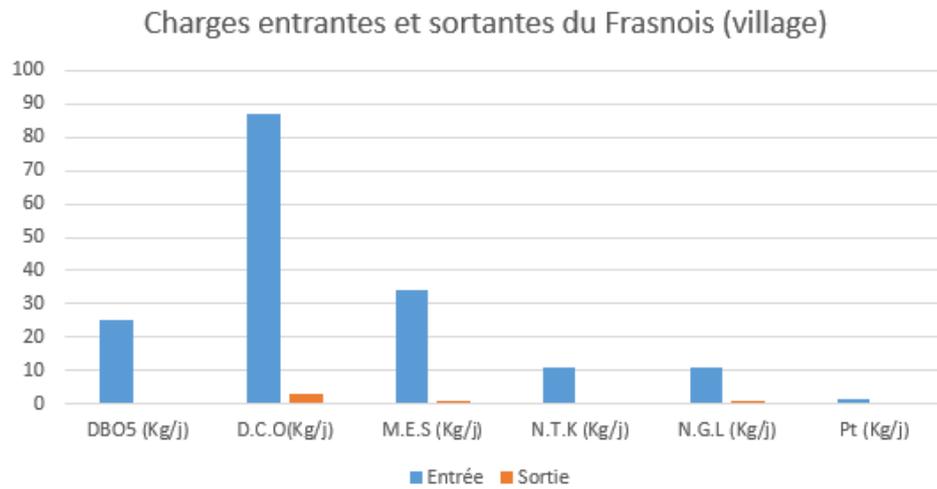
Date	Débite Entrée m ³ /j	DBO5				DCO				Mes				NG				Pt			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
09/08/23	64		3,00	0,19	99,23%		45,00	2,88	95,65%		15,00	0,96	97,17%		10,28	0,65	94,10%		3,10	0,20	82,96%

Légende:

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de fertilité
	Dépassement réductible de fertilité
	Pas de dépassement
	Evènement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en sortie

	Volume (m ³ /j)	DBO5 (Kg/j)	D.C.O(Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	64	24,9	87	33,9	11,1	11,1	1,16
Sortie	64	0,19	2,88	0,96	0,55	0,65	0,19
Rendement		99%	97%	97%	95%	94%	84%



Les valeurs de rejet sont conformes à l'arrêté en vigueur, hormis en concentration pour le paramètre Phosphore.

iv. *Quantité de boues Produites par cet ouvrage [tMS]*

- Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année

Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes)	Quantité annuelle brute (m3)	Quantité annuelle de matière sèche (Tonnes de MS)
Boues produites (point S4)	0	256	3
Boues apportées (point S5)	0	0	0
Boues évacuées (points S6 et S17)	0	133	2.42

- Evolution de la quantité annuelle de boues produites

Année	Tonnes de MS
2019	-
2021	2
2022	2
2023	3

- Détails des quantités mensuelles de boues produites

Mois	Tonnes de MS
01-2023	0,1
02-2023	0,1
03-2023	0,1
04-2023	0,1
05-2023	0,2
06-2023	0,3
07-2023	0,1
08-2023	0,7
09-2023	0,4
10-2023	0,2
11-2023	0,3
12-2023	0,2

Les quantités de boues produites sur cet ouvrage sont relativement constantes.

7. STEU d'ANDELOT EN MONTAGNE

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Andelot en Montagne**
- Commune raccordée : **Andelot en Montagne**
- Capacité nominale : **750** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **7,7 km**, 60% d'unitaire et 40% de séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **Bief de la fontaine**

La station a été mise en route en 2014.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Andelot en Montagne)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	45	675

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les valeurs de rejets sont fixées par le récépissé de déclaration n°39-2011-00186 en date du 23 décembre 2011.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°39-2011-00186 du 23 Décembre 2011 en Concentration ou Rendement -STEU Andelot en Montagne			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	25	70	60,00
DCO	90	400	60,00
Mes	30	85	50,00
NTK	15		
Pt	4		

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 EH (30 et 60 Kg de DBO5/j), la réalisation d'un bilan annuel est obligatoire.

Les résultats du bilan du 11/10/2023 sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m ³)			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	72	72	675	

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	115	0,21	100%	1600	3	115	115	0,00%	3	3
DCO	mg(O2)/L	435	0,36	100%	6050	5	435	435	0,00%	5	5
MeS	mg/L	136	0,21	100%	1900	3	136	136	0,00%	3	3
N-NH4	mg(N)/L	1,85	0,1	95%	25,7	1,5	1,85	1,85	0,00%	1,5	1,5
N-NO2	mg(N)/L	0,07	0		1,07	0,04	0,07	0,07	0,00%	0,04	0,04
N-NO3	mg(N)/L	0,02	0,21		0,39	2,97	0,02	0,02	0,00%	2,97	2,97
NG	mg(N)/L	10	0,46	95%	139	6,51	10	10	0,00%	6,51	6,51
NTK	mg(N)/L	9,93	0,25	97%	138	3,5	9,93	9,93	0,00%	3,5	3,5
pH	unité pH				6,5	7,6				7,6	7,6
Pt	mg(P)/L	15,6	0,01	100%	217	0,22	15,6	15,6	0,00%	0,22	0,22
Température eau	°C					14				14	14

Ratios Moyens	
DCO / DBO	3,78
MES / DBO	1,18
DBO / NK	11,59
N-NH4 / NK	0,18
DBO / Pt	7,37

Synthèse des valeurs en sortie

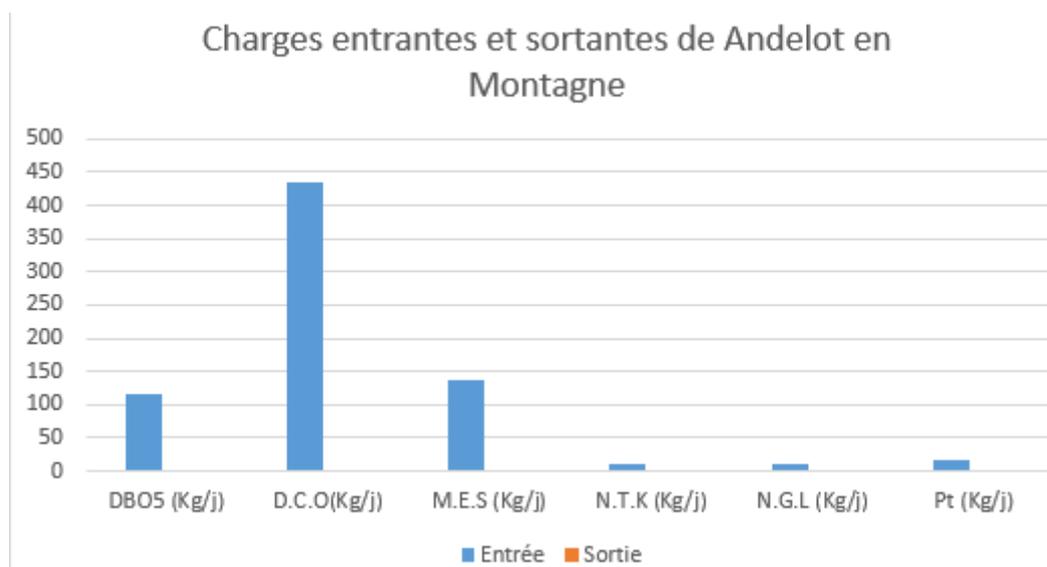
Période du : 01/01/2023 au : 31/12/2023

Date	Débits Entrée m ³ /j	DBO5				DCO				MeS				NTK				Pt			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
11/10/23	72		3,00	0,22	99,81%		5,00	0,36	99,92%		3,00	0,22	99,84%		3,50	0,25	97,46%		0,23	0,02	99,89%

Légende	
chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'unité
	Dépassement réhibitoire de l'unité
	Pas de dépassement
	Evènement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie

	Volume (m ³ /j)	DBO5 (Kg/j)	D.C.O(Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	72	115	435	136	9,93	10	15,6
Sortie	72	0,21	0,36	0,21	0,25	0,46	0,01
Rendement		100%	100%	100%	97%	95%	100%



Les rejets sont conformes à l'arrêté en vigueur en concentration et en rendement même si la charge en entrée de station dépasse la capacité nominale de l'ouvrage.

La station montre un bon fonctionnement général.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023.

8. STEU d'ARDON

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Ardon**
- Commune raccordée : **Ardon**
- Capacité nominale : **190** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **1,00** km, 26% d'unitaire et 74% de séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **ruisseau de l'Angillon**

La station a été mise en route en 2011.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Ardon)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	11	29

ii. Prescriptions de rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 en attendant une régularisation administrative avec l'autorité compétente :

Limite de rejet, AM 21/07/2015 pour Steu < 120 Kg DBO5/Jour (<2000 E.H)			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire.

La capacité nominale de la station étant inférieure à 200 EH, il n'y a pas d'obligation de réalisation de bilan. La CC CNJ a toutefois fait réaliser un bilan le 13/11/23 par le Laboratoire LDA 39.

Les résultats de ce bilan sont consignés ci-dessous :

Steu d'ARDON - Bilan du 13/11/2023					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/j)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	7,9	/	/	7,6	
Volume (m ³)	158,1	/	1317,5		
DCO (mg/L)	41,0	6,5	48,0	12,0	0,7
DBO5	17,0	2,7	44,8	3,0	0,8
MES	28,0	4,4	49,2	4,0	0,9

Les rejets sont conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. La station a un bon fonctionnement général.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023.

9. STEU de BOURG DE SIROD

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Bourg de Sirod**
- Commune raccordée : **Bourg de Sirod**
- Capacité nominale : **120** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **1,5 km**, 43% d'Unitaire et 57% de Séparatif
- Milieu récepteur : **rivière l'Ain**

La station a été mise en route en 2007.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Bourg de Sirod)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	7	18

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les limites de rejet sont fixées par le tableau suivant :

Limites de rejet selon la déclaration du 14/12/07 - STEU de Bourg de Sirod			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement %
DBO5	20	70	60,00
DCO	90	400	60,00
Mes	30	85	50,00
NTK	10	-	-

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2022 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant inférieure à 200 EH, il n'y a pas d'obligation de réalisation de bilan.

Le dernier bilan réalisé par le délégataire SUEZ date du 09/09/2022 :

Période	Débits (en m ³)			Dép. Hydr.
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	
Normale	17	17		

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	4,25	0,06	98,59%	250	4	4,25	4,25	0,00%	4	4
DCO	mg(O2)/L	8,43	0,34	95,97%	496	20	8,43	8,43	0,00%	20	20
MeS	mg/L	5,27	0,11	97,91%	310	7	5,27	5,27	0,00%	7	7
N-NH4	mg(N)/L	0,25	0	100,00%	14,9	0,4	0,25	0,25	0,00%	0,4	0,4
N-NO2	mg(N)/L	0	0		0,01	0,08	0	0		0,08	0,08
N-NO3	mg(N)/L	0	0,22		0,23	13,5	0	0		13,5	13,5
NG	mg(N)/L	0,46	0,24	47,83%	27,1	14,3	0,46	0,46	0,00%	14,3	14,3
NTK	mg(N)/L	0,46	0,01	97,83%	27,1	0,8	0,46	0,46	0,00%	0,8	0,8
pH	unité pH				7,4	7,8				7,8	7,8
Pt	mg(P)/L	0,07	0,03	57,14%	4,2	2	0,07	0,07	0,00%	2	2
Température eau	°C					13,3				13,3	13,3
NH4	mg(NH4)/L	0,32	0	100,00%	19	0,51	0,32	0,32	0,00%	0,51	0,51
NO2	mg(NO2)/L	0	0		0,05	0,27	0	0		0,27	0,27
NO3	mg(NO3)/L	0,01	1,01		1	59,8	0,01	0,01		59,8	59,8

Synthèse des valeurs en sortie :

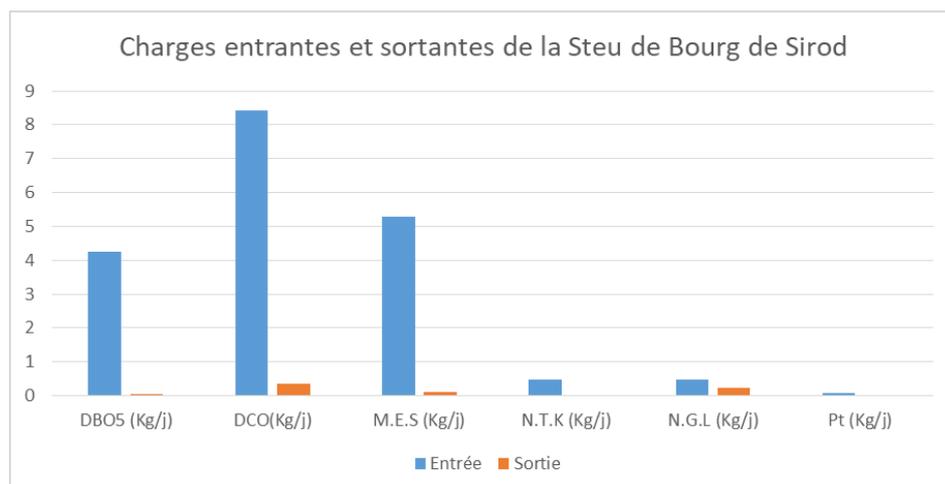
Date	Débits Entrée m3/j	DBO5				DCO				MeS			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
19/09/22	17		4,00	0,07	98,40%		20,00	0,34	95,97%		7,00	0,12	97,74%

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêt
	Dépassement réhibitoire de l'arrêt
	Pas de dépassement
	Evènement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie

	Volume (m ³ /j)	DBO5 (Kg/j)	DCO(Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée		4,25	8,43	5,27	0,46	0,46	0,07
Sortie	17	0,06	0,34	0,11	0,01	0,24	0,03
Rendement		99%	96%	98%	98%	48%	57%



Les rejets sont conformes aux prescriptions règlementaires.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023

10. STEU de CENSEAU

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Censeau**
- Commune raccordée : **Censeau**
- Capacité nominale : **500** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **5,00 km** de réseau séparatif
- Milieu de rejet : **ruisseau La Serpentine**

La station a été mise en route en 2019.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Censeau)	DBO5 (Kg/jour)	DCO (Kg/jour)	MES (Kg/jour)	NTK (Kg/jour)	Pt (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	30	60	40	7,5	1,05	232

ii. Prescriptions de rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°39-2016-00175 du 8 août 2016.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°39-2016-00175 du 08 août 2016 en Concentration ou Rendement - STEU de Censeau			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	25	-	90,00
DCO	90	-	80,00
Mes	30	-	90,00
NTK	-	-	80,00
Pt	2	-	30,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 EH (30 et 60 Kg de DBO5/j), la réalisation d'un bilan annuel est obligatoire.

Les résultats du bilan du 05/07/23 sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m ³)			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	36,5	36,5	85	

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	8,03	0,21	97,38%	220	6	8,03	8,03	0,00%	6	6
DCO	mg(O2)/L	21,1	0,98	95,36%	580	27	21,1	21,1	0,00%	27	27
MeS	mg/L	6,57	0,47	92,85%	180	13	6,57	6,57	0,00%	13	13
N-NH4	mg(N)/L	1,79	0,01	99,44%	49,3	0,4	1,79	1,79	0,00%	0,4	0,4
N-NO2	mg(N)/L	0	0		0,01	0,02	0	0		0,02	0,02
N-NO3	mg(N)/L	0	1,52		0,23	41,9	0	0		41,9	41,9
NG	mg(N)/L	2,98	1,58	46,98%	81,7	43,3	2,98	2,98	0,00%	43,3	43,3
NTK	mg(N)/L	2,97	0,05	98,32%	81,5	1,4	2,97	2,97	0,00%	1,4	1,4
pH	unité pH				7,6	7,8				7,8	7,8
Pt	mg(P)/L	0,33	0,3	9,09%	9,25	8,38	0,33	0,33	0,00%	8,38	8,38
Température eau	°C					15				15	15
NH4	mg(NH4)/L	2,3	0,01	99,57%	63,1	0,51	2,3	2,3	0,00%	0,51	0,51
NO2	mg(NO2)/L	0	0		0,04	0,08	0	0		0,08	0,08
NO3	mg(NO3)/L	0,03	6,77		1,01	185	0,03	0,03	0,00%	185	185

Synthèse des valeurs en sortie :

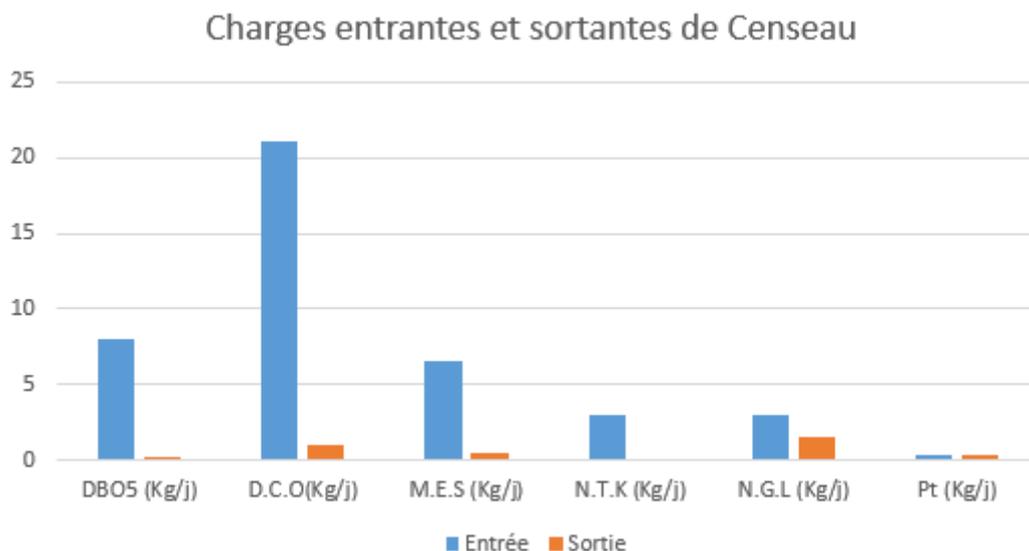
Date	Débits		DBO5				DCO				MeS			
	Entrée m3/j	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	
05/07/23	37		8,00	0,22	97,27%		27,00	0,99	95,34%		13,00	0,47	92,78%	

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêt
	Dépassement réhibitorie de l'arrêt
	Pas de dépassement
	Evènement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	Volume (m ³ /j)	DBO5 (Kg/j)	D.C.O(Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	36,5	8,03	21,1	6,57	2,97	2,98	0,33
Sortie	36,5	0,21	0,98	0,47	0,05	1,58	0,3
Rendement		97%	95%	93%	98%	47%	9%



Les rejets sont conformes à l'arrêté en vigueur.

La station et les réseaux sont récents, toute la population n'étant pas encore raccordée au réseau.

Le réseau bien que récent draine des eaux claires. Des investigations vont être lancées afin d'en trouver les causes.

Des contrôles de branchement ont été lancés afin de vérifier les raccordements des habitations au réseau de collecte.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023

11. STEU de CERNIEBAUD (Combe Simon)

- Type de station : **Fosse toutes eaux + Filtre à sable**
- Commune d'implantation : **Cerniébaud – Combe Simon**
- Capacité nominale : **200** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **1,00 km** de réseau Séparatif
- Milieu récepteur : **Infiltration**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Cerniebaud, Combe Simon)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	12	90

La station a été mise en route en 2001.

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 en attendant une régularisation administrative de la station avec l'autorité compétente.

Limite de rejet, AM 21/07/2015 pour Steu < 120 Kg DBO5/Jour (<2000 E.H)			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

Le rejet se faisant par une infiltration dans le sol en sortie du filtre à sable, aucune analyse n'est possible.

12. STEU de CHAUX DES CROTENAY

- Type de station : **Lagunage aéré**
- Commune d'implantation : **Chaux des Crotenay**
- Communes raccordées : **Chaux des Crotenay, Pont de la Chaux**
- Capacité nominale : **917** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **6,9 km**, 69% Unitaire et 31% Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **rivière La Lemme**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Chaux des crotenay)	DBO5 (Kg/jour)	DCO (Kg/jour)	MES (Kg/jour)	NTK (Kg/jour)	Pt (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	55	120	75	12	4	220

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Une régularisation administrative de la station de CHAUX DES CROTENAY est en cours avec l'autorité compétente, en attendant, les prescriptions de rejets sont définies par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Limite de rejet, AM 21/07/2015 pour Steu < 120 Kg DBO5/Jour (<2000 E.H)			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 EH (30 et 60 Kg de DBO5/j), la réalisation d'un bilan annuel est obligatoire.

Les résultats du bilan du 03/04/23 sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m ³)			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normal	450	450	220	1

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	2,7	5,85	-116,67%	6	13	2,7	2,7	0,00%	13	13
DCO	mg(O2)/L	23,4	23,8	-1,71%	52	53	23,4	23,4	0,00%	53	53
MeS	mg/L	8,1	6,3	22,22%	18	14	8,1	8,1	0,00%	14	14
N-NH4	mg(N)/L	1,75	0,4	77,14%	3,9	0,9	1,75	1,75	0,00%	0,9	0,9
N-NO2	mg(N)/L	0,01	0,02		0,04	0,06	0,01	0,01	0,00%	0,06	0,06
N-NO3	mg(N)/L	0,51	0,38		1,15	0,85	0,51	0,51	0,00%	0,85	0,85
NG	mg(N)/L	2,74	1,62	40,88%	6,09	3,61	2,74	2,74	0,00%	3,61	3,61
NTK	mg(N)/L	2,2	1,21	45,00%	4,9	2,7	2,2	2,2	0,00%	2,7	2,7
pH	unité pH				7,8	8				8	8
Pt	mg(P)/L	0,34	0,28	17,65%	0,77	0,64	0,34	0,34	0,00%	0,64	0,64
Température eau	°C					7				7	7

Ratios Moyens	
DCO / DBO	8,66
MES / DBO	3,00
DBO / NK	1,22
N-NH4 / NK	0,79
DBO / Pt	7,78

Synthèse des valeurs en sortie :

Date	Débits Entrée m ³ /j	DBO5				DCO				MeS				NTK			
		Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt
			mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%
03/04/23	450		13,00	5,85	-116,67%		53,00	23,85	-1,92%		14,00	6,30	22,22%		2,70	1,22	44,90%

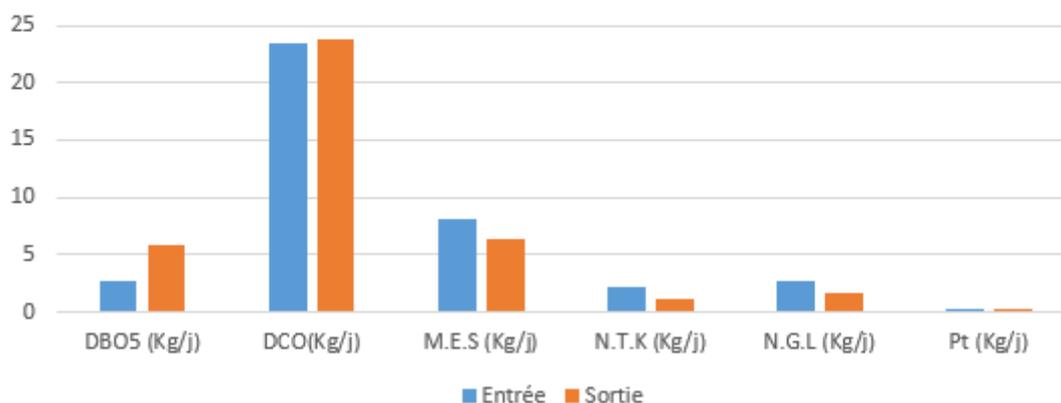
Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'amélioration
	Dépassement rétroactif de l'amélioration
	Pas de dépassement
	Evènement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	Volume (m ³ /j)	DBO5 (Kg/j)	DCO(Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	450	2,7	23,4	8,1	2,2	2,74	0,34
Sortie	450	5,85	23,8	6,3	1,21	1,62	0,28
Rendement		-117%	-2%	22%	45%	41%	18%

Charges entrantes et sortantes de la Steu de Chaux des Crotenay



Lors du bilan du 3 avril 2023, le débit nominal de la station a quasiment été doublé, la présence d'ECPP (eaux Claires Parasites Permanentes) est avérée en entrée de station.

La STEU reçoit régulièrement des débits d'eaux importants en cas de pluie (réseau unitaire avec présence de déversoirs) ce qui explique le faible taux de collecte et les rendements négatifs en DBO5 et DCO.

Les valeurs de rejet respectent les prescriptions de l'arrêté ministériel mais le système n'est pas conforme pour cause d'eaux claires parasites.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023

13. STEU de CUVIER

- Type de station : **Lagunage**
- Commune d'implantation : **Cuvier**
- Commune raccordée : **Cuvier**
- Capacité nominale : **280** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **4,6 km**, 80% Unitaire et 20% Séparatif.
- Milieu de rejet : **faille**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Cuvier)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	17	173

La station a été mise en route en 2014.

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°39-2012-00186 en date du 20 novembre 2012, hormis pour le paramètre MES, celles-ci sont identiques à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°39-2012-00186 du 20 novembre 2012 en Concentration ET Flux - STEU de Cuvier			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement minimum %
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes	30	150	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station est comprise entre 200 et 500 E.H (entre 12 et 30 kg DBO5/j), un bilan obligatoire est réalisé tous les deux ans.

Le dernier bilan du délégataire date du 07/03/2022, les résultats sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m ³)			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	120	120	173	

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	13,2	0,48	96,36%	110	4	13,2	13,2	0,00%	4	4
DCO	mg(O2)/L	42,7	1,8	95,78%	356	15	42,7	42,7	0,00%	15	15
MeS	mg/L	10,3	0,48	95,34%	86	4	10,3	10,3	0,00%	4	4
N-NH4	mg(N)/L	6,54	0,46	92,97%	54,5	3,9	6,54	6,54	0,00%	3,9	3,9
N-NO2	mg(N)/L	0	0		0,01	0,04	0	0		0,04	0,04
N-NO3	mg(N)/L	0,02	0,08		0,23	0,68	0,02	0,02	0,00%	0,68	0,68
NG	mg(N)/L	7,75	0,61	92,13%	64,6	5,13	7,75	7,75	0,00%	5,13	5,13
NTK	mg(N)/L	7,72	0,52	93,26%	64,4	4,4	7,72	7,72	0,00%	4,4	4,4
pH	unité pH				7,7	7,9				7,9	7,9
Pt	mg(P)/L	0,69	0,04	94,20%	5,83	0,36	0,69	0,69	0,00%	0,36	0,36
Température eau	°C					4,2				4,2	4,2
NH4	mg(NH4)/L	8,4	0,61	92,74%	70	5,1	8,4	8,4	0,00%	5,1	5,1
NO2	mg(NO2)/L	0	0,01		0,05	0,14	0	0		0,14	0,14
NO3	mg(NO3)/L	0,12	0,36		1	3	0,12	0,12	0,00%	3	3

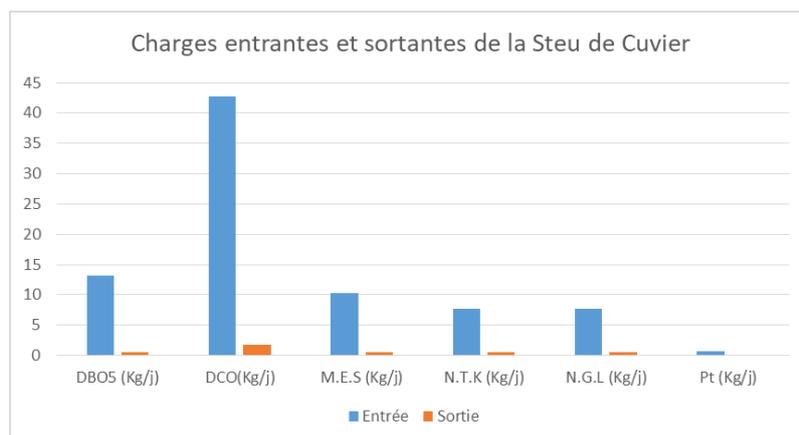
Date	Débits Entrée m ³ /j	DBO5				DCO				MeS			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
07/03/22	120		4,00	0,48	96,36%		15,00	1,80	95,79%		4,00	0,48	95,35%

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement rédhitoire de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evènement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	VOLUME (m ³ /j)	DBO5 (Kg/j)	DCO(Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée		13,2	42,7	10,3	7,72	7,75	0,69
Sortie	120	0,48	1,8	0,48	0,52	0,61	0,04
Rendement		96%	96%	95%	93%	92%	94%



Les rejets sont conformes en concentration et en rendement, la station a un bon fonctionnement général.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023

14. STEU de CRANS

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR) suivi d'une lagune**
- Commune d'implantation : **Crans**
- Commune raccordée : **Crans**
- Capacité nominale : **100** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **2,9 km** de réseau Unitaire.
- Milieu récepteur du rejet : **Le Bief**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Crans)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	6	40

ii. Prescriptions réglementaires de rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 pour les systèmes inférieurs à 2000 EH en attendant la régularisation administrative de l'ouvrage avec l'autorité compétente.

Limite de rejet, AM 21/07/2015 pour Steu < 120 Kg DBO5/Jour (<2000 E.H)			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2019 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant inférieure à 200 EH, il n'y a pas de bilan obligatoire mais la CC CNJ a fait réaliser un bilan par le LDA 39 le 22 septembre 2022. Les résultats sont consignés ci-dessous :

Steu de Crans - Bilan du 22/09/2022					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/l)	E.H	Sortie mg/l)	Rendement
pH	8,1	/	/	7,7	
Volume (m ³)	3,267	/	27,225	3,267	
DCO (ml/lj)	320	1,04544	7,744	19	94,06%
DBO5	160	0,52272	8,712	3	98,13%
MES	270	0,88209	9,801	5	98,15%

Les rejets sont conformes à l'arrêté du 21 juillet 2015. Ces dernières données montrent un bon fonctionnement général de la station.

v. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023.

15. STEU de CROTENAY

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Crottenay**
- Commune raccordée : **Crottenay**
- Capacité nominale : **900** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **7,3 km** de réseau soit 4% d'Unitaire et 96 % de Séparatif.
- Milieu récepteur du rejet : **rivière l'Ain.**

La station a été mise en route en 2003.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Crottenay)	DBO5 (Kg/jour)	Débit moyen Journalier (m ³ /jour)
Capacité	54	135

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°06/2006 en date du 14 février 2006.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°06/2006 du 14 Février 2006 en Concentration ET Flux - STEU de Crottenay			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Flux (Kg/jour)
DBO5	25	70	3,30
DCO	90	400	12,10
Mes	30	85	4,00
NG	25		3,30
NTK	10		1,30
Pt	15		2,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 E.H (entre 30 et 60 kg DBO5/j), un bilan obligatoire est réalisé tous les ans.

Les résultats du bilan du 04/09/23 réalisé par SUEZ sont consignés ci-dessous :

Débits (en m ³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	180	180	1233	

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	32,4	0,54	98%	180	3	32,4	32,4	0,00%	3	3
DCO	mg(O2)/L	91,4	3,78	96%	508	21	91,4	91,4	0,00%	21	21
MeS	mg/L	46,8	0,72	98%	260	4	46,8	46,8	0,00%	4	4
N-NH4	mg(N)/L	8,44	2,73	68%	46,9	15,2	8,44	8,44	0,00%	15,2	15,2
N-NO2	mg(N)/L	0	0		0,01	0,03	0	0		0,03	0,03
N-NO3	mg(N)/L	0,04	0,25		0,23	1,4	0,04	0,04	0,00%	1,4	1,4
NG	mg(N)/L	11,2	2,99	73%	62,7	16,6	11,2	11,2	0,00%	16,6	16,6
NTK	mg(N)/L	11,2	2,73	76%	62,5	15,2	11,2	11,2	0,00%	15,2	15,2
pH	unité pH				7,4	7,6				7,6	7,6
Pt	mg(P)/L	1,13	1,41	-25%	6,3	7,85	1,13	1,13	0,00%	7,85	7,85
Température eau	°C					15,3				15,3	15,3

Ratios Moyens	
DCO / DBO	2,82
MES / DBO	1,44
DBO / NK	2,88
N-NH4 / NK	0,75
DBO / Pt	28,55

Synthèse des valeurs en sortie :

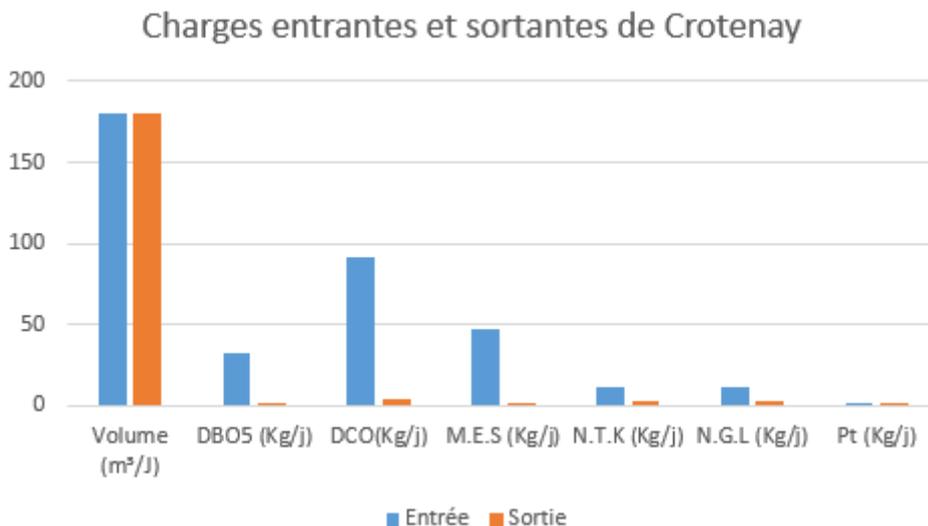
Date	Débits				DBO5				DCO				MeS				NG				NTK				Pt				
	Entrée	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt																				
04/09/23	180		3,00	0,54	98,33%		21,00	3,78	95,87%		4,00	0,72	98,46%		16,64	2,99	73,49%		15,20	2,74	75,68%		7,85	1,41	-24,52%				

Légende

	chiffre en gras		Dépassement hydraulique ou de charge de référence
			Dépassement des seuils de l'ambit
			Dépassement réductible de l'ambit
			Pas de dépassement
			Dépassement exceptionnel (hors DVC)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	Volume (m ³ /j)	DBO5 (Kg/j)	DCO(Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	180	32,4	91,4	46,8	11,2	11,2	1,13
Sortie	180	0,54	3,78	0,72	2,73	2,99	1,41
Rendement		98%	96%	98%	76%	73%	-25%



Le bilan est non conforme pour le paramètre azote mais les FPR ne sont pas conçus pour traiter ce paramètre.

Les charges en entrée sont supérieures au nominal de la station.

Une première étude réalisée courant 2021 a permis de conclure dans un premier temps qu'il n'était pas pertinent de renvoyer les effluents de Crotenay sur la STEU de Montigny. D'autres pistes doivent alors être étudiées afin de résoudre ses dysfonctionnements.

v. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023

16. STEU de LA LATETTE

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **La Latette**
- Commune raccordée : **La Latette**
- Capacité nominale : **100** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **1,3 km** de réseau séparatif.
- Milieu récepteur : **infiltration**

La station a été mise en route en 2018.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (La Latette)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	6	14

ii. Prescriptions réglementaires de rejet

Les prescriptions de rejet sont établies par l'arrêté n°39-2016-07-29-01 du 18 juillet 2016, dont les valeurs sont identiques à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Limite de rejet selon l'arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - Arrêté n°39-2016-07-29-01 du 18 juillet 2016 en Concentration OU Rendement - STEU La Latette			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes	-	85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant inférieure à 200 E.H (12 de DBO5/j), aucun bilan n'est obligatoire. La CC CNJ a cependant fait réaliser un bilan 24h par le laboratoire LDA39. Les résultats du bilan du 8/11/2023 sont consignés ci-dessous :

Steu de La Latette, Bilan du 08/11/2023					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/j)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	8,2	/	/	7,3	
Volume (m ³)	9,943	/	82,85833333	9,943	
DCO (mg/L)	550	5,46865	40,50851852	91	83,45%
DBO5	280	2,78404	46,40066667	29	89,64%
MES	170	1,69031	18,78122222	35	79,41%
NG	76,771	0,763334053	84,81489478	30,567	60,18%
Pt	7,74	0,07695882	38,47941	5,83	24,68%
NTK	76	0,755668	/	23	69,74%
NO3	0,18	0,00178974	/	6,33	
NO2	0,591	0,005876313	/	1,237	-109,31%
N-NH4		0	/		#DIV/0!
Conductivité		/	/		

Les valeurs de rejet respectent la réglementation en vigueur.

Le deuxième étage de filtration montrait toujours des problèmes d'infiltration.

Ces problèmes avaient été mis en évidence lors de la 1^{ère} année de fonctionnement de la station.

Le substrat du deuxième étage a été complètement changé en Juillet 2023. Il s'est avéré que le sable mis en place à l'origine n'était pas adapté à l'épuration. La zone d'infiltration en sortie de la station a aussi été reprise. Le bilan complémentaire effectué fin d'année montre une bonne épuration des effluents.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023.

17. STEU LE LARDERET

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR) suivi d'un lagunage naturel**
- Commune d'implantation : **Le Larderet**
- Commune raccordée : **Le Larderet**
- Capacité nominale : **90** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **2 km** de réseau, 90 % d'unitaire et 10 % séparatif.
- Milieu récepteur : **infiltration**

La station a été mise en route en 2013.

i. Charges Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Le Larderet)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	5	16

ii. Prescriptions de rejet :

La station est en cours de régularisation administrative pour les valeurs de rejet avec l'autorité compétente, en attendant l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 est appliqué.

Limite de rejet, AM 21/07/2015 pour Steu < 120 Kg DBO5/Jour (<2000 E.H)			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant inférieure à 200 EH, il n'y a pas de bilan obligatoire. La CC CNJ a cependant fait réaliser un bilan 24h par le laboratoire LDA39. Les résultats du bilan du 29 novembre 2023 sont consignés ci-dessous :

Steu de Le Larderet - Bilan du 29/11/2023					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/j)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	8,0	/	/	7,5	
Volume (m ³)	40,0	/	333,3		
DCO (mg/L)	280,0	11,2	83,0	28,0	0,9
DBO5	110,0	4,4	73,3	9,0	0,9
MES	71,0	2,8	31,6	10,0	0,9

La station est en surcharge hydraulique lors du bilan. Les valeurs de rejet sont conformes.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023.

18. STEU de LOULLE

- Type de station : **Lagunage naturel suivi d'un filtre à sable**
- Commune d'implantation : **Loulle**
- Commune raccordée : **Loulle**
- Capacité nominale : **200** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **3,6 km**, 93% Unitaire 7% Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **infiltration**

La station a été mise en route en 1990.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Loulle)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	12	170

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°09/2003 en date du 04 septembre 2012.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°09/2003 du 4 Septembre 2012 en Concentration OU Rendement - STEU de Loulle			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	25	70	60,00
DCO	125	400	60,00
Mes		150	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant égale à 200 EH, il n'y a pas de bilan obligatoire. Le délégataire a cependant fait réaliser un bilan en date du 2 mai 2023 dont les résultats figurent ci-dessous :

Débits (en m ³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	48	48	78	

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	52,8	2,35	96%	1100	49	52,8	52,8	0,00%	49	49
DCO	mg(O2)/L	106	9,4	91%	2220	196	106	106	0,00%	196	196
MeS	mg/L	7,68	3,07	60%	160	64	7,68	7,68	0,00%	64	64
N-NH4	mg(N)/L	0,56	0,41	27%	11,7	8,6	0,56	0,56	0,00%	8,6	8,6
N-NO2	mg(N)/L	0	0		0,01	0,01	0	0		0,01	0,01
N-NO3	mg(N)/L	0,01	0,01		0,23	0,23	0,01	0,01	0,00%	0,23	0,23
NG	mg(N)/L	2,63	0,83	68%	54,8	17,3	2,63	2,63	0,00%	17,3	17,3
NTK	mg(N)/L	2,62	0,82	69%	54,6	17,1	2,62	2,62	0,00%	17,1	17,1
pH	unité pH				4,6	7,2				7,2	7,2
Pt	mg(P)/L	0,54	0,23	57%	11,3	4,93	0,54	0,54	0,00%	4,93	4,93
Température eau	°C					14				14	14

Ratios Moyens	
DCO / DBO	2,01
MES / DBO	0,14
DBO / NK	20,14
N-NH4 / NK	0,21
DBO / Pt	97,34

Synthèse des valeurs en sortie :

Date	Débits		DBO5				DCO				MeS				NTK				Pt			
	Entrée m ³ /j	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	
02/05/23	48		49,00	2,35	95,55%		196,00	9,41	91,17%		64,00	3,07	60,00%		17,10	0,82	68,68%		4,93	0,24	56,37%	

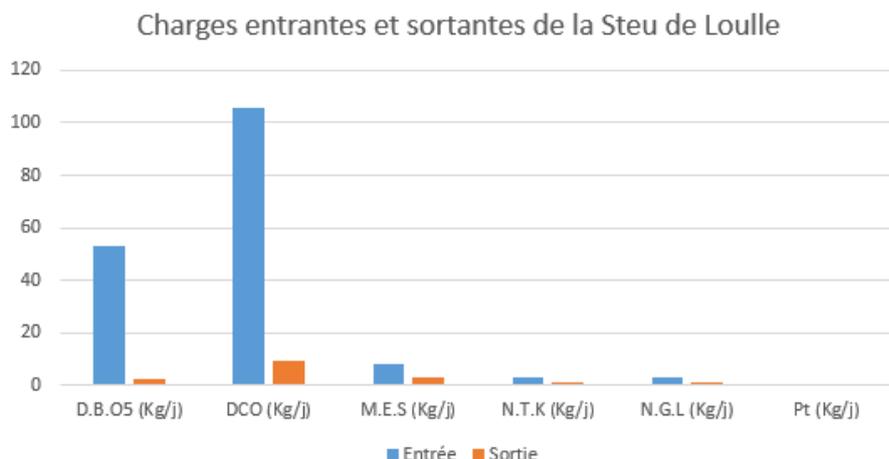
Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'unité
	Dépassement réhibitoire de l'unité
	Pas de dépassement
	Evènement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

Station de Loulle, bilan de 2023

	Volume (m ³ /j)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	48	52,8	106	7,68	2,62	2,63	0,54
Sortie	48	2,35	9,4	3,07	0,82	0,83	0,23
Rendement		96%	91%	60%	69%	68%	57%



Les rejets sont non conformes aux prescriptions de l'arrêté en vigueur.

Le bilan du 2 mai 2023 montre que la station reçoit des charges en DBO5 supérieures à sa capacité nominale, car la fromagerie est raccordée sur la station.

L'établissement a lancé la réalisation d'une station de traitement. La station d'épuration de la fromagerie sera mise en route courant 2024.

Malgré une très forte surcharge, le rendement de la station est conforme mais les concentrations en sortie mauvaises.

A terme la lagune ne recevra que des effluents domestiques, ce qui améliorera son fonctionnement.

i. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023

19. STEU de MIGNOVILLARD

- Type de station : **Filtre planté de roseaux**
- Commune d'implantation : **Mignovillard**
- Commune raccordée : **Mignovillard**
- Capacité nominale : **800** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **14,2 km**, 42 % Unitaire 58 % Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **Rivière le Martinet**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Mignovillard)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	48	120

ii. Prescriptions de rejet

Les prescriptions de rejet de la station sont fixées par le récépissé de déclaration n°39-2009-00258 du 26 juin 2010.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°39-2009-00258 du 26 juin 2010 en Concentration OU Rendement - STEU de Mignovillard			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	25	70	70,00
DCO	125	400	75,00
Mes	35	150	90,00
NTK	15		70,00
Pt	2		90,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

Les stations dont la capacité nominale est comprise entre 500 et 1000 EH (entre 30 et 60 Kg DBO5/jour) ont un bilan obligatoire tous les ans.

Les résultats du bilan du 18/07/2023 sont consignés ci-dessous :

Débits (en m ³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normal	21	21	498	

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	2,52	0,12	95%	120	6	2,52	2,52	0,00%	6	6
DCO	mg(O2)/L	8,88	0,77	91%	423	37	8,88	8,88	0,00%	37	37
MeS	mg/L	2,52	0,69	73%	120	33	2,52	2,52	0,00%	33	33
N-NH4	mg(N)/L	1,3	0,21	84%	62,2	10,1	1,3	1,3	0,00%	10,1	10,1
N-NO2	mg(N)/L	0	0		0,01	0,01	0	0		0,01	0,01
N-NO3	mg(N)/L	0	0		0,23	0,23	0	0		0,23	0,23
NG	mg(N)/L	1,65	0,24	85%	78,7	11,4	1,65	1,65	0,00%	11,4	11,4
NTK	mg(N)/L	1,64	0,23	86%	78,5	11,2	1,64	1,64	0,00%	11,2	11,2
pH	unité pH				7,8	7,3				7,3	7,3
Pt	mg(P)/L	0,16	0,18	-13%	7,71	8,85	0,16	0,16	0,00%	8,85	8,85
Température eau	°C					18				18	18

Ratios Moyens	
DCO / DBO	3,52
MES / DBO	1,00
DBO / NK	1,52
N-NH4 / NK	0,79
DBO / Pt	15,56

Synthèse des valeurs en sortie

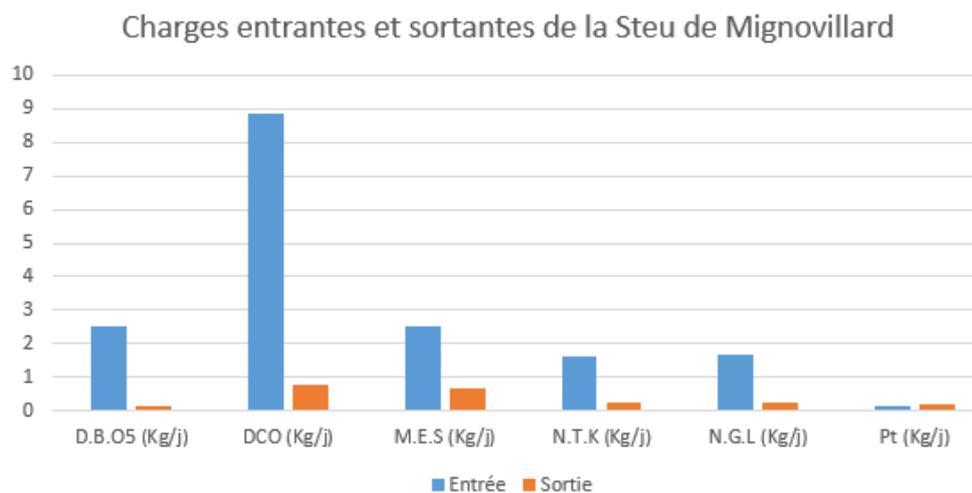
Date	Débits Entrée (m ³ /j)	DBO5				DCO				MeS				NTK				Pt			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
18/07/23	21		6,00	0,13	95,00%		37,00	0,78	91,25%		33,00	0,69	72,50%		11,20	0,24	85,73%		8,85	0,19	-14,79%

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'unité
	Dépassement réductible de l'unité
	Pas de dépassement
	Événement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie

	Volume (m ³ /j)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	21	2,52	8,88	2,52	1,64	1,65	0,16
Sortie	21	0,12	0,77	0,69	0,23	0,24	0,18
Rendement		95%	91%	73%	86%	85%	-13%



Concernant le bilan du 18/07/2023, les rejets ne sont pas conformes à l'arrêté en vigueur, concernant le paramètre Phosphore mais les filtres plantés de roseaux ne sont pas conçus pour abattre ce paramètre.

La station est soumise à une forte arrivée d'eaux claires parasites.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023.

20. STEU de MONTROND

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Montrond**
- Commune raccordée : **Montrond**
- Capacité nominale : **500** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **5,3 km** de réseau séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **faille**

La station a été mise en route en 2012.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Montrond)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	30	150

ii. Prescriptions de rejet

Les valeurs limites de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°39-2010-00160 en date du 10 septembre 2010.

Ces valeurs sont identiques à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°39-2010-00160 du 10 septembre 2010 en Concentration ou Rendement - STEU de Montrond			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes	-	85	50,00
NTK	-	-	

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

Les stations dont la capacité nominale est supérieure ou égale à 500 EH (30 Kg DBO5/jour) ont un bilan obligatoire tous les ans.

Les résultats du bilan SUEZ du 12/06/2023 sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m ³)			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	78	78	184	

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	14,8	0,23	98,45%	190	3	14,8	14,8	0,00%	3	3
DCO	mg(O2)/L	48	3,12	93,50%	616	40	48	48	0,00%	40	40
MeS	mg/L	21	0,39	98,14%	270	5	21	21	0,00%	5	5
N-NH4	mg(N)/L	5,53	1,48	73,24%	70,9	19,1	5,53	5,53	0,00%	19,1	19,1
N-NO2	mg(N)/L	0	0,03		0,01	0,43	0	0		0,43	0,43
N-NO3	mg(N)/L	0,01	2,6		0,23	33,4	0,01	0,01	0,00%	33,4	33,4
NG	mg(N)/L	7,81	4,19	46,35%	100	53,8	7,81	7,81	0,00%	53,8	53,8
NTK	mg(N)/L	7,8	1,56	80,00%	100	20	7,8	7,8	0,00%	20	20
pH	unité pH				7,7	6,9				6,9	6,9
Pt	mg(P)/L	0,72	0,78		9,33	10,1	0,72	0,72	0,00%	10,1	10,1
Température eau	°C					17,7				17,7	17,7
NH4	mg(NH4)/L	7,07	1,9	73,13%	90,7	24,4	7,07	7,07	0,00%	24,4	24,4
NO2	mg(NO2)/L	0	0,11		0,04	1,43	0	0		1,43	1,43
NO3	mg(NO3)/L	0,07	11,5		1,01	147	0,07	0,07	0,00%	147	147

Synthèse des valeurs en sortie

Date	Débits Entrée m ³ /j	DBO5				DCO				MeS			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
12/06/23	78		3,00	0,23	98,42%		40,00	3,12	93,51%		5,00	0,39	98,15%

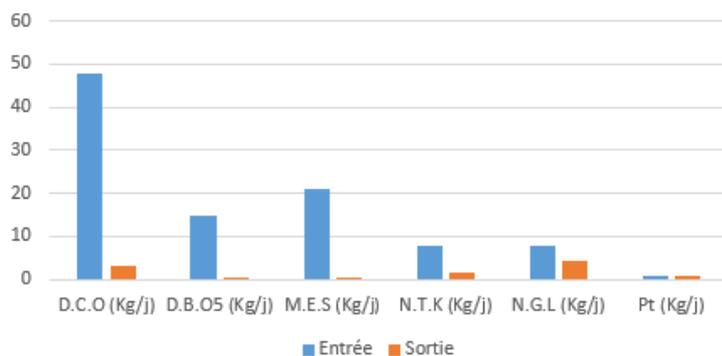
Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement rédhitoire de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie

	D.C.O (Kg/j)	D.B.O5 (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	48	14,8	21	7,8	7,81	0,72
Sortie	3,12	0,23	0,38	1,56	4,19	0,78
Rendement	94%	98%	98%	80%	46%	-8%

Charges entrantes et sortantes de la Steu de Montrond



La station montre un bon fonctionnement général.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023.

21. STEU de MOURNANS

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Mournans**
- Commune raccordée : **Mournans**
- Capacité nominale : **50** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **1,2 km**, 71 % Unitaire et 29 % Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **infiltration**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Mournans)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	3	10

ii. Prescriptions de rejet

Les prescriptions de rejet sont établies par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

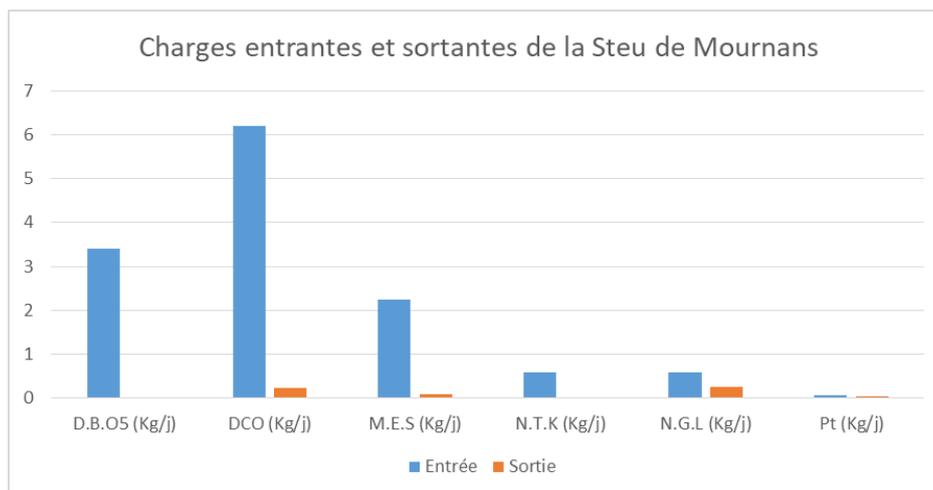
Limites de rejet selon l'Arrêté Ministériel du 21 Juillet 2015 en Concentration OU Rendement pour les systèmes < 2000 EH - STEU de Mournans			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2020 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant inférieure à 200 EH, il n'y a pas d'obligation de réaliser un bilan.

Le dernier bilan réalisé date du 14/10/2020, les résultats sont consignés ci-dessous :

Station de Mournans, Bilan du 14/10/2020							
	Volume (m ³ /J)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée		3,4	6,2	2,24	0,58	0,58	0,07
Sortie	6,8	0,02	0,22	0,09	0,01	0,25	0,04
Rendement		99%	96%	96%	98%	57%	43%



La station montre un bon fonctionnement et les valeurs de rejets sont conformes à l'arrêté du 21 juillet 2015 en concentration et en rendement.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023

22. STEU de NOZEROY

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Nozeroy**
- Commune raccordée : **Nozeroy**
- Réseau de collecte : **4,2 km**, 14% Unitaire et 86% Séparatif
- Capacité nominale : **650** Equivalent Habitant (EH)
- Milieu récepteur du rejet : **rivière la Settière**

La station a été mise en route en 2010.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Nozeroy)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	36	490

ii. Prescriptions de rejet

Les prescriptions de rejet en vigueur sont fixées par le récépissé de déclaration n °39-2007-00154 du 23 juillet 2009.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°39-2007-00154 du 23 juillet 2009 en Concentration ou Rendement - STEU de Nozeroy			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	25	70	60,00
DCO	125	400	60,00
Mes	35	85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité de la station est comprise entre 500 et 1000 EH (entre 30 et 60 kg DBO5/j), un bilan est obligatoire tous les ans.

Les résultats du bilan SUEZ du 30/05/2023 sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m ³)			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	45	45	323	

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	17,1	0,18	99%	380	4	17,1	17,1	0,00%	4	4
DCO	mg(O2)/L	51,3	1,84	96%	1140	41	51,3	51,3	0,00%	41	41
MeS	mg/L	23,4	0,18	99%	520	4	23,4	23,4	0,00%	4	4
N-NH4	mg(N)/L	3,13	0,13	96%	69,7	3	3,13	3,13	0,00%	3	3
N-NO2	mg(N)/L	0	0,01		0,01	0,25	0	0		0,25	0,25
N-NO3	mg(N)/L	0,01	1,3		0,23	28,9	0,01	0,01	0,00%	28,9	28,9
NG	mg(N)/L	4,96	1,49	70%	110	33,1	4,96	4,96	0,00%	33,1	33,1
NTK	mg(N)/L	4,95	0,18	96%	110	4	4,95	4,95	0,00%	4	4
pH	unité pH				7,4	7,3				7,3	7,3
Pt	mg(P)/L	0,69	0,18	74%	15,5	4,1	0,69	0,69	0,00%	4,1	4,1
Température eau	°C					15,1				15,1	15,1
NH4	mg(NH4)/L	4,01	0,17	96%	89,2	3,84	4,01	4,01	0,00%	3,84	3,84
NO2	mg(NO2)/L	0	0,03		0,04	0,83	0	0		0,83	0,83
NO3	mg(NO3)/L	0,04	5,76		1,01	128	0,04	0,04	0,00%	128	128

Synthèse des valeurs en sortie

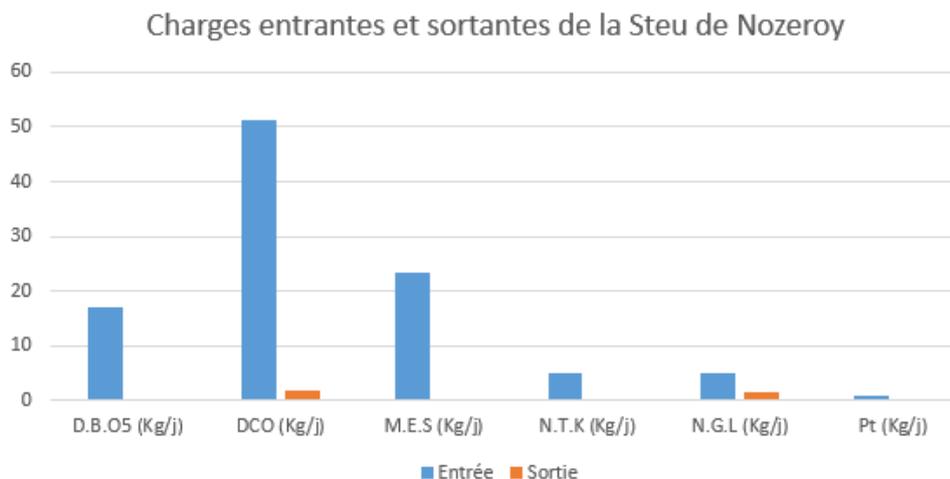
Date	Débits		DBO5				DCO				MeS			
	Entrée m3/j	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	
			mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%	
30/05/23	45		4,00	0,18	98,95%		41,00	1,85	96,40%		4,00	0,18	99,23%	

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement réhibitoire de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evènement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	Volume (m ³ /j)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	45	17,1	51,3	23,4	4,95	4,96	0,69
Sortie	45	0,18	1,84	0,18	0,18	1,49	0,18
Rendement		99%	96%	99%	96%	70%	74%



L'installation montre un bon fonctionnement général avec des concentrations en sortie et des rendements conformes.

Le débit reçu à la STEU ne dépasse pas sa capacité nominale.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023.

23. STEU d'ONGLIERES

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Onglières**
- Commune raccordée : **Onglières**
- Capacité nominale : **100** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **1,5 km** de réseau séparatif.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Onglières)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	6	10

ii. Prescriptions de rejet

Les limites de rejet actuelles sont fixées par le récépissé de déclaration du 09 décembre 2015.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration du 09 décembre 2015 en Concentration ou Rendement - STEU d'Onglières			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	20	70	90,00
DCO	70	400	85,00
Mes	15	85	90,00
NTK	30	20	60,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité de la station est inférieure à 200 EH (12 kg de DBO5/j), un bilan n'est donc pas obligatoire. La CC CNJ organise cependant des bilans ponctuels pour connaissance de son ouvrage.

Les résultats du bilan réalisé par LDA le 08/11/2023 sont consignés ci-dessous :

Steu d'ONGLIERES - Bilan du 08/11/2023					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/j)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	8	/	/	7,2	
Volume (m ³)	8,8	/	73,6	8,8	
DCO (mg/L)	270,0	2,4	17,7	19,0	0,9
DBO5	130,0	1,1	19,1	3,0	1,0
MES	93,0	0,8	9,1	4,0	1,0

Les résultats sont conformes à la réglementation en vigueur.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023.

24. STEU de SIROD

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Sirod**
- Communes raccordées : **Sirod et Lent**
- Capacité nominale : **700** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **9,3 km**, 27% Unitaire et 73% Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **rivière l'Ain**

La station a été mise en route en 2005.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Sirod)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	42	105

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les limites de rejet actuelles sont fixées par le récépissé de déclaration n°32/07 du 18 juillet 2007.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°32/07 du 18 juillet 2007 en Concentration ou Rendement - STEU de Sirod			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	25	70	60,00
DCO	90	400	60,00
Mes	35	85	50,00
NTK	10	20	

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La station est comprise entre 500 et 1000 EH (entre 30 et 60 kg DBO5/j), un bilan est obligatoire tous les ans.

2 bilans ont cependant été réalisés par SUEZ les 09 et 17/10/2023. Les résultats figurent ci-dessous :

Période	Débits (en m ³)			Dép. Hydr.
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	
Normale	88,1	88,1	460	

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	15,4	0,78	94,94%	165	7,5	7,95	23	68,71%	3	12
DCO	mg(O2)/L	90,5	3,44	96,20%	860	37	18,9	162	111,79%	30	44
MeS	mg/L	26,4	0,86	96,74%	265	8,5	9,18	43,7	92,28%	4	13
N-NH4	mg(N)/L	4,1	1,23	70,00%	35,7	10,7	4,1	4,1	0,00%	10,7	10,7
N-NO2	mg(N)/L	0	0	8,00%	0,01	0,07	0	0		0,06	0,08
N-NO3	mg(N)/L	0,01	2,24	#####	0,17	27,9	0	0,02	100,00%	19,8	36,1
NG	mg(N)/L	5,05	3,1	38,61%	54	36,2	2,63	7,48	67,72%	32,8	39,7
NTK	mg(N)/L	5,04	0,85	83,13%	53,9	8,25	2,63	7,45	67,46%	3,5	13
pH	unité pH				7,6	7,2				6,9	7,5
Pt	mg(P)/L	0,85	0,27	68,24%	8,46	2,95	0,27	1,43	96,47%	2,21	3,69
Température eau	°C					12				12	12
NH4	mg(NH4)/L	5,25	1,57	70,10%	45,6	13,6	5,25	5,25	0,00%	13,6	13,6
NO2	mg(NO2)/L	0	0,02	28,00%	0,03	0,25	0	0		0,22	0,28
NO3	mg(NO3)/L	0,07	9,94	#####	0,75	123	0,03	0,11	85,71%	87,7	160

Synthèse des données en sortie :

Date	Débits		DBO5			DCO			MeS			NTK			Pt				
	Entrée m3/j	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %		
09/10/23	115		12,00	1,38	94,00%	44,00	5,06	96,88%		13,00	1,50	96,58%		13,00	1,50	79,94%	3,69	0,42	70,48%
17/10/23	61		3,00	0,18	97,69%	30,00	1,84	90,32%		4,00	0,24	97,33%		3,50	0,21	91,86%	2,21	0,14	50,11%

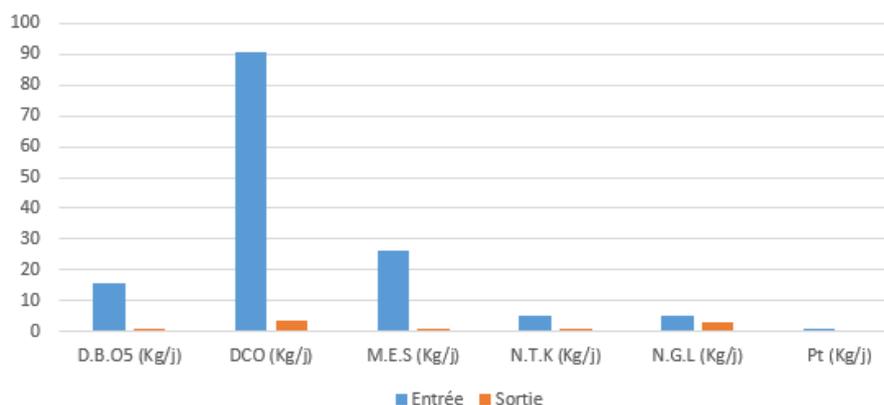
Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'unité
	Dépassement réductible de l'unité
	Pas de dépassement
	Evénement exceptionnel (trame EVO)

Moyenne des charges en entrée et en sortie :

	Volume (m ³ /j)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	88,1	15,4	90,5	26,4	5,04	5,05	0,85
Sortie	88,1	0,78	3,44	0,86	0,85	3,1	0,27
Rendement		95%	96%	97%	83%	39%	68%

Charges entrantes et sortantes de la Steu de Sirod



L'installation montre un bon fonctionnement général avec des concentrations en sortie et des rendements bons.

Le bilan du 9/10/2023 étant mauvais en NTK, il a été refait le 17.

Le débit reçu à la STEU ne dépasse pas sa capacité nominale.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023.

25. STEU de SYAM

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Syam**
- Commune raccordée : **Syam**
- Capacité nominale : **300** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **3,2 km**, 22% Unitaire et 78% Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **rivière la Saine**

La station a été mise en route en 2003.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Syam)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	18	45

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les limites de rejet actuelles sont fixées par le récépissé de déclaration n°13/2003 du 03 juillet 2003 :

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration 13/2003 du 03 juillet 2003 en Concentration ou Rendement - STEU de Syam			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	25	70	60,00
DCO	125	400	60,00
Mes	-	85	50,00
NTK	-	-	

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2022 et rendement épuratoire

La station est comprise entre 200 et 500 EH (entre 12 et 30 kg DBO5/j), un bilan est obligatoire tous les 2 ans.

Les données du bilan SUEZ du 01/08/2022 sont présentées ci-dessous :

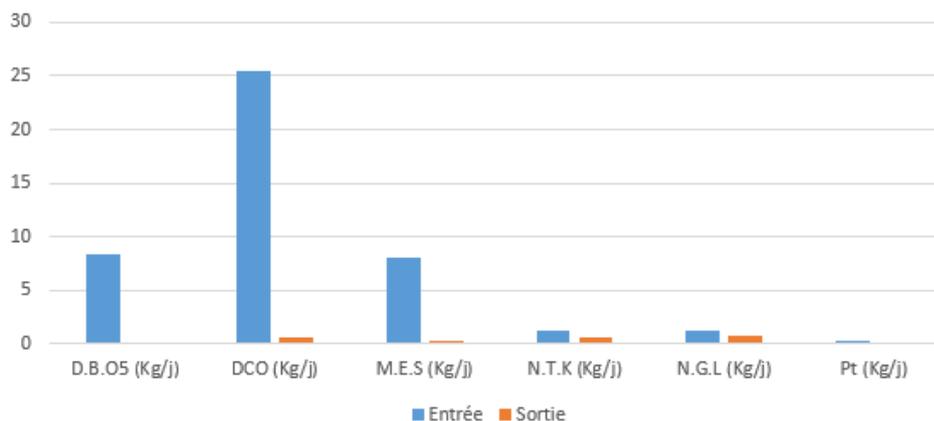
Période	Débits (en m ³)			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	15	15	121	

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	8,4	0,06	99,29%	560	4	8,4	8,4	0,00%	4	4
DCO	mg(O2)/L	25,5	0,6	97,65%	1700	40	25,5	25,5	0,00%	40	40
MeS	mg/L	8,1	0,22	97,28%	540	15	8,1	8,1	0,00%	15	15
N-NH4	mg(N)/L	0,75	0,47	37,33%	50,1	31,4	0,75	0,75	0,00%	31,4	31,4
N-NO2	mg(N)/L	0	0,03		0,01	2,53	0	0		2,53	2,53
N-NO3	mg(N)/L	0	0,06		0,23	4,42	0	0		4,42	4,42
NG	mg(N)/L	1,27	0,65	48,82%	85,2	43,5	1,27	1,27	0,00%	43,5	43,5
NTK	mg(N)/L	1,27	0,54	57,48%	85	36,6	1,27	1,27	0,00%	36,6	36,6
pH	unité pH				7	7,3				7,3	7,3
Pt	mg(P)/L	0,23	0,14	39,13%	15,9	9,44	0,23	0,23	0,00%	9,44	9,44
Température eau	°C					18,8				18,8	18,8
NH4	mg(NH4)/L	0,96	0,6	37,50%	64,1	40,1	0,96	0,96	0,00%	40,1	40,1
NO2	mg(NO2)/L	0	0,12		0,04	8,29	0	0		8,29	8,29
NO3	mg(NO3)/L	0,01	0,29		1,01	19,5	0,01	0,01	0,00%	19,5	19,5

Synthèse des charges en entrée et en sortie :

	Volume (m ³ /j)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	15	8,4	25,5	8,1	1,27	1,27	0,23
Sortie	15	0,06	0,6	0,22	0,54	0,65	0,14
Rendement		99%	98%	97%	57%	49%	39%

Charges entrantes et sortantes de la Steu de Syam



Les rejets sont conformes à l'arrêté en vigueur, la station montre un bon fonctionnement général.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2023.

26. STEU de FONCINE LE BAS

- Type de station : **décanteur suivi d'un filtre à sable**
- Commune d'implantation : **Foncine le Bas**
- Commune raccordée : **une partie de Foncine le Bas**
- Capacité nominale : **70** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **231 ml** de séparatif

Milieu récepteur du rejet : **rivière la Saine**

Le décanteur fait l'objet d'une vidange régulière.

Cet ouvrage n'est pas soumis à l'autosurveillance selon l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

27. STEU du Frasnois-Hameau de la fromagerie

- Type de station : **Décanteur suivi d'un filtre à sable**
- Commune d'implantation : **Le Frasnois - Bourg**
- Capacité nominale : **100** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **652 ml** de Séparatif

Milieu récepteur du rejet : **rivière le Hérisson**

Fosse suivi de filtres Eparco. Le décanteur est vidangé régulièrement.

La station est en cours d'étude afin d'être réhabilitée. Les filtres sont colmatés et la station sous-dimensionnée en période touristique.

Des travaux pour la construction d'une nouvelle station vont démarrer prochainement.

Cet ouvrage n'est pas soumis à l'autosurveillance selon l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

28. STEU de LE PASQUIER

- Type de station : **Microstation SBR**
- Commune d'implantation : **Le Pasquier**
- Commune raccordée : **une partie du village Le Pasquier**
- Capacité nominale : **115** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **443 ml** de Séparatif

Milieu récepteur du rejet : **ruisseau de l'Angillon**

La microstation est entretenue et curée régulièrement.

Cet ouvrage n'est pas soumis à l'autosurveillance selon l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015 mais un bilan a toutefois été réalisé par la CC CNJ en date du 21/09/2022.

Les résultats figurent ci-dessous :

Steu de Le Pasquier, Bilan du 21/09/2022					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/j)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	8	/	/	8	
Volume (m ³)		/	0		
DCO (mg/L)	3280	0	0	442	86,52%
DBO5	1400	0	0	180	87,14%
MES	2700	0	0	180	93,33%

29. STEU de LE VAUDIOUX

- Type de station : **Microstation SBR**
- Commune d'implantation : **Le Vaudioux**
- Commune raccordée : **une partie de la rue Principale**
- Capacité nominale : **75** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **302 ml** de Séparatif

Milieu récepteur du rejet : **Bief du Vaudioux**

La station a été mise en route en 2014.

La microstation est entretenue et curée régulièrement.

Cet ouvrage n'est pas soumis à l'autosurveillance selon l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015 mais un bilan a toutefois été réalisé par la CC CNJ en date du 30/05/2022.

Les résultats figurent ci-dessous :

Steu de Le Vaudioux, Bilan du 30/05/2022					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/j)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	8,6	/	/	8	
Volume (m ³)		/	0		
DCO (mg/L)	690	0	0	130	81,16%
DBO5	390	0	0	15	96,15%
MES	240	0	0	38	84,17%

Les concentrations et les rendements sont conformes à l'arrêté ministériel pour les systèmes inférieurs à 2000 EH.

30. Commune de BIEF DU FOURG

- Réseau de collecte : **2772 ml** de séparatif
- 1 Poste de relevage
- 385 ml de refoulement

Les eaux usées domestiques de la commune sont traitées par la station gérée par la société agricole Fromagère plateau de Nozeroy.

31. Commune de GILLOIS

- Réseau de collecte de **1497 ml** de réseau, 99 % séparatif et 1% unitaire.

Les eaux usées domestiques de la commune sont traitées par convention par la station gérée par la Société coopérative Agricole fromagère, fruitière à comté de Gillois.

32. Commune de RIX-TREBIEF

- Réseau de collecte de **3023 ml** de séparatif

Les eaux usées domestiques de la commune sont traitées par la station gérée par la Fruitière des pâturages de Nozeroy.

33. DECANTEURS

- Type de station : Autres : décanteur digesteur
- Communes d'implantation : Chapois, Le Moutoux, Pillemoine, Supt, Vannoz

Les décanteurs sont curés une fois par an.

Ces ouvrages ne sont pas soumis à l'autosurveillance car ils n'entrent pas dans les conditions de l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

34. DECANTEURS + LAGUNES + INFILTRATION SUR LIT DE SABLE

- Type de station : Autres (type HERODY) : décanteur suivi de lagunes + Filtres
- Communes d'implantation : Charency (50 EH), Charbonny (50 EH) et Doye (110 E.H)

Ces stations ont été mises en route entre 2005 et 2017.

Les décanteurs sont curés une fois par an. Ces ouvrages ne sont pas soumis à l'autosurveillance car ils n'entrent pas dans les conditions de l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs assainissement collectif applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	30 €	31.50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,765 €/m ³	0.945 €/m ³
	Autre :	_____ €	_____ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	31.26 €	33.54 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0.6557 €/m ³	0.7159 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	_____ €/m ³	_____ €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	_____ €/m ³

2.2 Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2022	2023	2024	Variation
Frais d'accès au Service				/
Participation pour le Financement à l'assainissement Collectif (PFAC)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €	10,00%
Coût du Branchement	Sur devis	Sur devis	Sur devis	

2.3 Délibérations fixant les tarifs

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2021 est la suivante :

- Délibération N°2020.7.09 du 21/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2023 est la suivante :

- Délibération N°2021.9.07 du 15/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement

2.4 Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables du **01/01/2023** et au **01/01/2024** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (**120 m³/an**) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	31,50	5,00 %
Part proportionnelle	91,80	113,40	23,50 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	121,80	144,90	19,00%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	31,26	33,54	7,30 %
Part proportionnelle	78,68	85,91	9,20 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	109,94	119,45	8,70 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	25,09	28,36	13,00 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	44,29	47,56	7,40 %
Total	276,03	311,91	13,00 %
Prix TTC au m³	2,30	2,60	13,04 %

2.5 Recettes du Service

Recettes de la collectivité

Recettes de la Collectivité	2 020	2021	2022	2023	Variation
Redevance CC CNJ	905 671,00 €	1 032 862,00 €	693 864,00 €	1 210 160,73 €	74%
Recettes de raccordement (PFAC)	58 050,00 €	92 350,00 €	99 200,00 €	54 100,00 €	-45%
Total des recettes	963 721,00 €	1 125 212,00 €	793 064,00 €	1 264 260,73 €	59,41%

La PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) correspond à une redevance destinée au financement du service assainissement collectif. Elle remplace, depuis 2012, la PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) et son tarif est voté et délibéré annuellement en Conseil Communautaire.

En 2024, le montant de la PFAC s'élève à 1100€, voté par délibération du 11 décembre 2023. L'importante augmentation des recettes (2019-2020 et 2021–2022) liées à la PFAC est en lien

avec la dynamique de construction immobilière sur le territoire.

Recettes de l'exploitant

Recette de l'exploitant	2020	2021	2022	2023	Variation
Exploitation du service	705 516,00 €	665 305,00 €	930 511,00 €	1 152 823,00 €	24%
Collectivité et autres organismes publics	1 098 815,00 €	- €	844 911,00 €	1 097 293,00 €	30%
dont Part collectivité	960 529,00 €	- €	810 547,00 €	1 050 128,00 €	30%
dont Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	138 286,00 €	- €	34 364,00 €	47 165,00 €	37%
Travaux attribués à titre exclusif	75 400,00 €	13 360,00 €	20 044,00 €	49 298,00 €	146%
Produits accessoires	1 839,00 €	- €	18,00 €	2 364,00 €	13033%

Ce montant correspond à la somme HT de toutes les factures d'assainissement collectif émises comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est délégué) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (modernisation des réseaux de collecte).

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

Nombre d'abonnés desservis x 100 = 100% sur sispea

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et du suivi de son évolution.

Par arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, le mode de calcul de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux a été modifié. Ce même arrêté précise que ce nouvel indice doit atteindre 40 points sur les 45 premiers points accessibles, afin que le service dispose d'un descriptif détaillé. De plus, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points, sur 45 attribuables, conditionne l'attribution des points suivants.

La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2022
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	3
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	85
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	12
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	75
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	25
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	97
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	55
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est : **95 / 120**.

3.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

Les coefficients de conformités au titre de la directive ERU :

- 1 signifie que le système est conforme
- 0 signifie que le système n'est pas conforme

P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	20.96 %
--------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

3.4 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

Les coefficients de conformités au titre de la directive ERU :

- 1 signifie que le système est conforme
- 0 signifie que le système n'est pas conforme

P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	54.24 %
--------	---------------------------------------------------------------------------------------------	---------

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié ;

Les coefficients de conformités au titre de la directive ERU :

- 1 signifie que le système est conforme
- 0 signifie que le système n'est pas conforme

P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	53.75 %
--------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

Conformité des systèmes 2023 CC CNJ								
	Collecte		Equipement		Performance		Globale	Charge DB05
BQE178	SCAF Bief du Fourg	1	1		0		0	
BQE_	SCAF Froidefontaine-Doye	1	1		1		1	
BQE342	SCAF Gillois	1	0		0		0	
BQE 349	SCAF Rix-Trébief	1	1		0		0	
BQE_0126	Champagnole	0	1	166	1	166	0	166
BQE_0164	Foncine le Haut	0	0	0	0	0	0	119
BQE_0132	Montigny sur l'Ain	0	1	52	1	52	0	52
BQE_0175	Andelot en Montagne	0	1	115	1	115	0	115
BQE_0178	Censeau	0	0	0	0	0	0	8
BQE_0184	Chaux des Crotenay	0	1	2,7	1	2,7	0	2,7
BQE_0187	Mignovillard	0	1	3	0	0	0	3
BQE_0190	Crotenay	0	0	0	0	0	0	32,4
BQE_0192	Le Frasnois -Bourg	1	1	25	1	25	1	25
BQE_0244	Montrond	1	0	0	0	0	0	14,8
BQE_0250	Sirod	0	1	15,4	1	15,4	0	15,4
BQE_0245	Nozeroy	0	1	17,1	1	17,1	0	17,1
BQE_0251	Valempoulières	0	0	0	0	0	0	6,5
BQE_0252	Vers en Montagne	1	0	0	0	0	0	112
BQE_0258	Cuvier	0	1	13,2	1	13,2	0	13,2
BQE_0264	Syam	0	1	8,4	1	8,4	0	8,4
BQE_0266	Vannoz	0	0	0	0	0	0	8,5
BQE_0281	Le Frasnois - hameau de la fromagerie	0	0	0	0	0	0	6,5
BQE_0286	Loulle	0	0	0	0	0	0	42,8
BQE_0315	Le Vaudioux	0	0	0	0	0	0	1
BQE_0306	Supt	0	0	0	0	0	0	4
BQE_0275	Chapois	0	0	0	0	0	0	9
BQE_0270	Ardon	0	1	2,7	1	2,7	0	2,7
BQE_0277	Crans	0	1	0,6	1	0,6	0	0,6
BQE_0293	Le Moutoux	0	0	0	0	0	0	0,7
BQE_0294	Onglières	0	1	1,14	1	1,14	0	1,14
BQE_0300	Pillemoine	0	0	0	0	0	0	2,5
BQE_0297	Le Pasquier	1	1	1	0	0	0	1
BQE_0273	Bourg de Sirod	0	0	0	0	0	0	4,25
BQE_0292	Mournans-Charbonny (hameau Charbonny)	1	1	3,5	1	3,5	1	3,5
BQE_0312	Mournans-Charbonny (hameau Mournans)	1	1	3,4	1	3,4	1	3,4
BQE_0285	La Latette	1	1	2,7	1	2,7	1	2,7
BQE_0284	Le Larderet	1	1	4,4	1	4,4	1	4,4
BQE_0274	Cerniébaud (Combe Simon)	1	1	3,6	1	3,6	1	3,6
BQE_0280	Doye	0	1		1		0	4
	Foncine-le-Bas							7,5
	Les Chalesmes							0,1
	Charency							0
	Charge totale							812,79
	Conformité Globale		20,96%		54,24%		53,75%	

3.6 Quantité de Boues issues des ouvrages

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation
Evacuation conforme à : 100 %.

Masse en Kg	2020	2021	2022	2023	Variation
Steu de Champagne	/	248 305	274 610	209 676,50	-23,65
Steu de Foncine le Haut	/	983	4 800	2 789,40	-41,89
Steu de Montigny sur l'Ain	/	40 830	23 670	34 830	47,15
Le frasnois (Bourg)	/	/	1 400	2 420	72,86
Vers en Montagne	/	/	4 800	0	-100,00
Total	459 600	290 118	309 280	249 715,90	-19,26

Les boues de Foncine le Haut en 2022 ont en partie été transférées et traitées sur la station de Champagne, en tête de station, afin de les assimiler comme matières de vidange et non comme mélange de boues.

Dans une instruction adressée aux Préfets en date du 2 avril 2020, le gouvernement a suspendu l'épandage des boues produites par les stations d'épuration urbaines qui n'ont pas fait l'objet d'une étape de traitement ayant garanti leur complète hygiénisation et extraites depuis le début de l'épidémie Covid-19, fixée à la date du 20 mars 2020 dans le département du Jura. Cette suspension s'inscrit comme une mesure de précaution visant à limiter la propagation du Covid-19. Elle fait suite à l'avis de l'ANSES, consécutif à la saisine n° 2020-SA-0043. Le service d'assainissement de Montigny est concerné par cette nouvelle instruction : les boues ne font effectivement pas l'objet d'un traitement d'hygiénisation et leur épandage a donc été donc suspendu.

4 Financement des investissements

4.1 Montants Financiers des Travaux engagés en 2023 (H.T).

Montants des travaux (H.T) engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2023	Montants
Travaux sur réseaux Foncine-le-Haut	3 170,00 €
Mise en place télésurveillance Pont-du-Navoy	3 157,56 €
Bornage parcelle STEP Le Frasnois	1 937,00 €
Réhabilitation STEP Le Frasnois	132 606,00 €
Bornage STEP + poste Cerniébaud	1 937,00 €
Assainissement Cerniébaud - lot 1 Réseau	474 871,00 €
Assainissement Cerniébaud - lot 2 STEP	229 648,00 €
Toile de paillage pour talus STEP Cerniébaud	1 587,50 €
5 vannes manuelles STEP Cerniébaud	9 500,00 €
Fourniture et pose IHM réseau Cerniébaud	1 200,00 €
Travaux Pont de la Chaux - Chaux-des-Crotenay	32 074,50 €
Travaux réseaux Lotissement Montrond	58 266,50 €
TOTAL	949 955,06 €

4.2 Montants financiers des études engagées en 2023 (H.T)

Montants des études (H.T) engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2023	Montants
Etude géotechnique BV1 Champagnole	5 880,00 €
Mission CSPS BV1	5 260,00 €
Essai réception ITV BV1 Champagnole	69 203,00 €
Inspection TV rue Anne Frank Champagnole	1 428,00 €
MO assainissement Le Vaudioux	83 280,00 €
Etude géotechnique Le Vaudioux	22 070,00 €
Etude topo Le Vaudioux	6 750,00 €
AMO travaux assainissement Foncine-le-Haut	15 000,00 €
AMO AVP travaux assainissement Foncine-le-Haut	8 000,00 €
TOTAL	216 871,00 €

4.3 Etat de la dette du service et durée d'extinction de la dette

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Etat de la dette du service	2 019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	7 473 736,03 €	7 469 348,03 €	6 487 505,15 €	5 989 955,00 €	8 348 064,05 €
Remboursement au cours de l'exercice	831 481,88 €	844 633,42 €	1 153 743,54 €	656 518,56 €	686 732,13 €
dont en intérêts	199 851,18 €	190 245,24 €	171 900,88 €	158 968,51 €	186 841,01 €
dont en capital	631 630,70 €	654 388,18 €	981 842,66 €	497 550,05 €	499 891,12 €
Durée d'extinction de la dette	10 ans	10,7 ans	6,7 ans	23 ans	8,4 ans

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Pour l'exercice 20223 la durée d'extinction de la dette est de **8,4 ans**.

4.4 Amortissement

Amortissements	2 019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	819 471,18 €	801 153,75 €	822 396,08 €	819 849,51 €	854 274,78 €

4.5 Travaux d'améliorations de la qualité du service à l'usager et des performances environnementales réalisés.

TRAVAUX REALISES sur le territoire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA				
Date de fin de travaux	Commune	Secteur	Type de Travaux	Montants (HT)
2015	Montrond	Commune	Création de réseau E.U et Station de traitement (FPR)	1 200 000,00 €
2016	La Latette	Commune	Création de réseau E.U et Station de traitement (FPR)	361 000,00 €
2016	Onglières	Commune	Création de réseau E.U et Station de traitement (FPR)	348 000,00 €
2016	Censeau	Commune	Création de réseau E.U et Station de traitement (FPR)	1 900 000,00 €
2019	Crotenay	Rue de la Vouivre	Mise en séparatif	175 000,00 €
2020	Nozeroy	Grande Rue	Mise en séparatif	44 000,00 €
2020	Le Vaudioux	Rue Principale	Création de réseau E.U	27 000,00 €
2020	Champagnole	Bief de Barlay / Rue Anne Franck	Mise en séparatif	200 000,00 €
2020	Marigny	Commune	Mise en séparatif	1 069 000,00 €
2022	Champagnole	Rue d'Ain	Mise en séparatif	94 000,00 €
2023	Champagnole	BV 6	Mise en séparatif	2 528 000,00 €
2023	Cerniébaud	Village	Création STEU	230 000,00 €
2023	Cerniébaud	Village	Création de réseau E.U	450 053,00 €
2023	Doye	Village	Création de réseau E.U	118 753,00 €

Des contrôles de branchements ont été réalisés afin de vérifier le bon raccordement des particuliers aux nouveaux réseaux d'eaux usées à Censeau.

4.6 Présentation des programmes de travaux et d'études en cours ou à venir sur les systèmes d'assainissement.

■ Bassin Versant de Champagnole

D'importants travaux visant à réduire les rejets d'eaux usées en temps de pluie ont débutés. Le montant total prévisionnel s'élève à 19 719 600 € HT soit 23 663 520 € TTC.

- 2 Tranches à Saint Germain en Montagne pour un montant de 900 000 € et 780 000 € HT
- 1 tranche à Equevillon pour un montant de 805 000 €
- 5 tranches sur Champagnole pour 11 586 000 €
- Un renforcement de réseau à Ney et Cize pour 210 000 €
- Création d'un bassin d'orage de 500m³ pour 700 000 €

■ Autres bassins versants

- Schéma directeur de Foncine le Haut pour 54 000 € H.T.
- Réparation de regards et mise en séparatif des réseaux E.U de Foncine le Haut pour 800 000 € H.T
- Création et d'un réseau assainissement et d'une station de traitement des Eaux Usées à Cerniébaud. 720 000 €. H.T
- Travaux de réhabilitation de la Steu du Frasnais-Hameau de la Fromagerie pour 110 000 €
- Création d'un réseau et d'une station de traitement des Eaux Usées au Vaudioux. Pour 1 100 000 €.

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2022, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance, pour un montant de 30.51 €

Au cours de l'année 2022, l'indicateur relatif aux abandons de créances ou versements à un fond de solidarité est donc de :

Montant des abandons de créance = **0.000 € / m³ facturé**

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

NEANT

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La Collectivité n'a pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

5.3 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Le taux de débordement des effluents pour 1000 habitants est 0 / 1000 habitants

La collectivité n'ayant pas de CCSPL, cet indicateur est optionnel.

5.4 Points noirs du réseau de collecte

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Le nombre de points ramené sur 100 km de réseau est de **0.8/100 km**

La collectivité n'ayant pas de CCSPL, cet indicateur est optionnel.

5.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023	Taux de renouvellement
Linéaire de réseau renouvelé	0,00	0,80	0,00	0,47	5,68	0,56%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif est : **0.56 %**

5.6 Conformité des performances des équipements d'épuration

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

Les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

UDEP CHAMPAGNOLE : 100 %

UDEP MONTIGNY : 100 %

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

L'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100 %**.

5.7 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	10
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Total Partie A	100	90
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	0
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	0
Total:	120	90

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **90**.

5.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement est de **0 %** pour l'exercice 2022 n'a pas pu être déterminé.

5.9 Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : Non Oui
Le taux de réclamations est de : **0,1 / 1000 abonnés**.

ANNEXE 1 : LES CHIFFRES CLEFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2023

Code indica-teur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2023-1			Exercice 2023		
			Valeur du service	Moyenne dans la classe	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe	Moyenne nationale
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	23 563	5 955 502 -195	53 530 980 (6102 - 52%)	23 562	1 298 989 -40	6 907 124 (1652 - 14%)
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements	unité	13	2 762 -192	19 347 (6249 - 53%)	14	585 -40	2 300 (1692 - 15%)
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	310,2	94 912,2 -168	1 866 213,2 (5356 - 51%)	251	23 341,7 -37	102 995,7 (1456 - 14%)
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1	€/m³	2,3	2,48 -191	2,31 (6028 - 51%)	2,6	2,56 -40	2,46 (1645 - 14%)
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100	92,96 -154	94,85 (5256 - 45%)	99,18	97,77 -33	96,51 (1486 - 13%)
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	94	70 -189	57 (6151 - 51%)	105	75 -38	67 (1660 - 14%)
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive	%	8	87 -146	92 (4324 - 37%)	21	89 -29	98 (1149 - 10%)
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	%	73	91 -136	96 (4080 - 39%)	54	96 -28	97 (1119 - 11%)
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	90	87 -135	90 (4039 - 38%)	54	94 -28	96 (1098 - 11%)
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	%	100	99,7 -153	99,9 (2646 - 25%)	100	100 -34	99,6 (656 - 6%)
P207.0	Montant des actions de solidarité	€/m³	0	0,0053 -180	0,0064 (5701 - 48%)	0	0,0056 -36	0,005 (1611 - 14%)
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	nb/1000hab	0	0,042 -180	0,039 (4946 - 58%)	0	0,053 -38	0,057 (1353 - 19%)
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	nb/100km	0,8	4,4 -179	4,3 (5012 - 57%)	0,8	3,9 -40	5,4 (1364 - 19%)
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,11	0,36 -166	0,4 (4313 - 47%)	0,56	0,38 -34	0,55 (1263 - 17%)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	%		96,6 -141	96,2 (3049 - 40%)	100	96,5 -31	96,7 (806 - 13%)
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	unité	30	28 -117	65 (3261 - 37%)	30	71 -28	68 (897 - 12%)
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	23	5,1 -131	4,6 (3070 - 35%)	8,4	4,3 -31	4,5 (886 - 12%)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	%	0	2,96 -120	2,66 (3738 - 34%)	0,75	2,41 -33	2,67 (1222 - 11%)
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0,59	1,03 -172	1,73 (5056 - 59%)	0,19	1,36 -38	1,46 (1369 - 19%)